

**PROCES VERBAL ANALYTIQUE**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 19 MAI 2017 À 09 H 30**  
(Convocation du 12 mai 2017)

Aujourd'hui vendredi Dix-neuf Mai Deux Mil Dix-sept à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE  
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON  
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES  
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON  
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON  
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Pierre LOTHAIRE à M. Yohan DAVID  
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Karine ROUX-LABBAT à partir de 10h40  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h15  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC à partir de 12h10  
Mme Solène CHAZAL à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 10h40  
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 10h20 et à partir de 12h15  
M. Florian NICOLAS à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h15  
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 9h50 et jusqu'à 11h20  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h40  
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT à partir de 10h30  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h10  
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h45 et à partir de 12h00  
M. Alain SILVESTRE à M. Marik FETOUH à partir de 11h35

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h45

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.**

LA SÉANCE EST OUVERTE - 9 heures 36

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Voilà. Nous allons commencer. Je ne suis pas tout à fait sûr qu'on ait le quorum. Si les personnes qui sont en train de discuter pouvaient s'asseoir, en particulier Madame CUNY, ce serait très bien.

Vous avez sur votre table l'agenda des dates des Bureaux et des Conseils pour le second semestre. Je vous invite aussi à aller visiter la 96<sup>e</sup> Foire internationale de Bordeaux qui va se dérouler du 20 au 28 mai. L'inauguration aura lieu samedi prochain avec une exposition sur la mythique Route 66 qu'on a eu la bonne idée d'intituler *On the road again* plutôt que *Sur la route*, ce qui aurait été aussi bien. Ce n'est pas pareil, c'est plus chic *On the road again*. Vous connaissez mes obsessions.

Passons à des choses extrêmement positives. Je voudrais accueillir dans ce Conseil un de nos collaborateurs qui est chargé de mission à la Direction de la gestion des déchets et de la propreté de Bordeaux Métropole. C'est un nouveau Bordelais, il vient d'arriver dans notre ville il y a quelque temps et dans notre Métropole il y a quelques mois et si nous le distinguons aujourd'hui, c'est parce qu'il vient de remporter le 37<sup>e</sup> Marathon de Bordeaux Métropole en 2 heures 23 minutes et 5 secondes. Il s'appelle Denis MAYAUD.

Il fait 20 kilomètres tous les jours, ce qui est très impressionnant. Je voulais lui remettre un petit cadeau pour lui manifester notre admiration et notre soutien. On m'a dit « Une bouteille de vin », j'ai un peu hésité parce que pour un sportif, ce n'est peut-être pas le bon cadeau, mais il vient de me dire qu'autour de lui, on la partagerait avec bonne humeur et donc je la lui remets bien volontiers en votre nom.

Voulez-vous dire un petit mot ?

**M. Denis MAYAUD** : Merci beaucoup pour ce cadeau. C'est un plaisir de participer à cet évènement qui participe au rayonnement de la Métropole et j'espère être présent l'année prochaine.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bravo.

Deuxième sujet de satisfaction, vous voyez ici sur mon bureau, le Trophée d'or décerné par un Magazine qui s'appelle *Les Décideurs* qui distingue, chaque année, toute une série de services, d'entreprises ou de collectivités et dans le secteur public, c'est la Ville de Bordeaux et ses services financiers qui ont obtenu cette année le Trophée d'or. Je voudrais donc en féliciter chaleureusement Frédéric GARNIER et l'ensemble de ses équipes pour cette distinction qui couronne la qualité de leur travail. Je crois qu'on peut les applaudir eux aussi.

Ils vont nous permettre demain de dépenser plus en prélevant moins, c'est l'objectif que s'est fixée cette Direction. Ça va être un peu compliqué.

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MARS 2017 – ADOPTION**

Le procès-verbal est adopté sans observation.

**COMMUNICATIONS****AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES**

Communication effectuée

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT**

On va passer à l'ordre du jour et je voudrais demander à Madame DE FRANÇOIS si elle le veut bien avec comme Adjointe Véronique FERREIRA... qui n'est pas là, de la seconder, mais enfin Béatrice DE FRANÇOIS est là, je lui passe la parole pour appeler les dossiers. D'abord, les dossiers regroupés et ensuite les dossiers dégroupés.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Merci Monsieur le Président. Dans les affaires groupées :

**M. DUPRAT**

(n°1) Bègles - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale - Eclairage public - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. DUPRAT**

(n°2) Villenave d'Ornon - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale - Eclairage public - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. CALMELS**

(n°5) Pôle CREAHD - Année 2017 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme CALMELS**

(n°6) Aquitaine chimie durable - Subvention de fonctionnement 2017 - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme CALMELS**

(n°7) Association Bordeaux Technowest- Année 2017 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme CALMELS**

(n°8) Protocole d'accord entre Bordeaux Métropole, Technowest, la Mairie de Fukuoka et Fukuoka Directive Council - Année 2017 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme CALMELS**

(n°9) Association SYRPIN-Association ECOM 33-Association CATS-Association Bordeaux games-Subventions de fonctionnement-Décision-Autorisation

**Unanimité**

**Mme CALMELS**

(n°11) Association FrenchTech Bordeaux - Année 2017 - Désignation d'un représentant de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

**Unanimité – désignation effectuée**

**Mme CALMELS**

(n°12) Association BGE Sud Ouest - Année 2017 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**Mme CALMELS**

(n°13) Association territoires & innovation sociale (ATIS) - Subvention pour l'action "startup de territoire" - Année 2017 - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**Mme CALMELS**

(n°14) Union régionale des ingénieurs et scientifiques d'Aquitaine (URISA) - Subvention de fonctionnement 2017 - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**Mme CALMELS :**

(n°15) Association Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise (EGEE) Soutien métropolitain au dispositif Aide aux TPE (très petites entreprises), PME (petites et moyennes entreprises), artisans et commerçants en situation difficile ou délicate et dans l'impossibilité matérielle de faire appel à des conseils professionnels - convention 2017 - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**Mme CALMELS :**

(n°17) Saint-Médard-en-Jalles - Galaxie 4 - Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroport - Lancement de la concertation et définition de ses modalités - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. LABARDIN :**

(n°20) Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde - Convention pour la mise en œuvre d'Espaces de livraison de proximité (ELP) pendant les travaux de la ligne D du tramway - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote: Madame  
WALRYCK**

**M. LABARDIN:**

**(n°21)** Eysines - Ligne D - Création d'une passerelle piétonne, transfert en pleine propriété et travaux sur ouvrage d'art existant au niveau de la rue Jean Jaurès au dessus de la rocade A630- Convention avec la direction interdépartementale des routes Atlantique - Convention - Procès verbal de remise - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. BOBET :**

**(n°22)** AMBARES-ET-LAGRAVE - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et acquisition en VEFA de 24 logements collectifs locatifs, ZAC Centre Ville, rue Joseph Cabane, résidence "Terra 440" - Emprunts d'un montant total de 2.681.042 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

**Ne prend pas part au vote: Madame DE FRANÇOIS**

**M. BOBET :**

**(n°23)** BLANQUEFORT - SACP d'HLM AXANIS - Construction de 17 logements collectifs en location-accession, avenue du Général de Gaulle, "La Pinède", Plot 1 - Emprunt de 2.700.000 euros, de type PSLA, auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. BOBET :**

**(n°24)** BLANQUEFORT - SACP d'HLM AXANIS - Construction de 19 logements collectifs en location-accession, avenue du Général de Gaulle, "La Pinède", Plot 3 - Emprunt de 2.835.000 euros, de type PSLA, auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. BOBET :**

**(n°25)** BORDEAUX - SA d'HLM Clairienne - Construction de 7 logements collectifs en location-accession, sis, îlot B5, cours Dupré Saint-Maur / rue Delbos. Emprunt de 1.137.058 euros de type PSLA à contracter auprès de la caisse d'épargne Aquitaine Poitou-Charentes - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. BOBET :**

**(n°26)** BORDEAUX - SACP d'HLM AXANIS - Construction de 19 logements collectifs en location-accession, à l'angle de l'allée de Boutaut et de l'avenue de Laroque, opération "Les Evolutives", tranche 1 - Emprunt de 2.475.000 euros, de type PSLA, auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. BOBET :**

**(n°27)** BRUGES - SA d'HLM ICF ATLANTIQUE - Acquisition en VEFA de 69 logements collectifs locatifs, quartier "Ausone", rue Andron - Emprunts d'un montant total de 6.675.500 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

**M. BOBET :**

**(n°28)** CARBON-BLANC - SCIC d'HLM L'ABRI FAMILIAL - Construction de 2 logements individuels en location-accession, 18, rue Jolin, Domaine de Maléna - Emprunt de 192.445 euros, de type PSLA, auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité****M. BOBET :**

**(n°29)** GRADIGNAN - SA d'HLM COLIGNY - Charge foncière et acquisition en VEFA de 44 logements collectifs locatifs, rue des Cèdres et allée Fernand Lataste, résidence "Saint-Géry" - Emprunts d'un montant total de 4.338.195 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

**M. BOBET :**

**(n°30)** LORMONT - SA d'HLM Clairsienne - Construction d'un logement collectif en location-accession, sis, résidence "Green Cocoon", 15 rue Hippolyte Gourdon. Emprunt de 94.759 euros de type PSLA à contracter auprès de la caisse d'épargne Aquitaine Poitou-Charentes - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité****M. BOBET :**

**(n°31)** PESSAC- SA d'HLM Immobilière Atlantic Aménagement - Acquisition en VEFA de 6 logements collectifs locatifs, résidence "Les Jardins de l'Harmonie", 44 rue de la Garenne - Emprunts d'un montant total de 667.614 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

**M. BOBET :**

(n°32) TALENCE - SA d'HLM Coligny - Charge foncière et construction de 40 logements collectifs locatifs, résidence "Santillane III", sise, rue de Trémeuge / Cours de la Libération - Emprunts d'un montant total de 3.960.104 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. BOBET :**

(n°33) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM Logévie - Charge foncière et construction de 32 logements collectifs locatifs, résidence "Les Sépales", avenue Mirieu de Labarre / rue Colette Besson - Emprunts d'un montant total de 3.077.445 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET**

**M. DAVID :**

(n°34) Accueil de mineurs effectuant une mesure de réparation pénale au sein de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. DAVID :**

(n°35) Mise en place de ' LaBase ', laboratoire d'innovation de Nouvelle-Aquitaine - Signature de la convention entre les partenaires - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. DAVID :**

(n°37) Évolution de l'organisation des ressources humaines - Décision - Adoption

**Unanimité**

**M. DAVID :**

(n°38) Évolution de l'organigramme de la DGFCP

**Unanimité**

**M. DAVID :**

(n°39) Ajustement d'effectifs et d'organigrammes - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. DAVID :**

(n°41) Restructuration après sinistre des locaux ' Trias ' du Marché d'intérêt national (MIN) - Lot 2 - Portes sectionnelles - Plafonnement des pénalités - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. DAVID :**

(n°42) Constitution d'un groupement de commandes permanent dédié à l'achat de prestations de maintenance, de mise en conformité, de rénovation et d'installation de portes automatiques et escaliers mécaniques - Convention constitutive - Autorisation de signature

**Unanimité**

**M. DAVID :**

**(n°43)** Constitution d'un groupement de commandes permanent dédié à l'achat de matériaux, de matériels et de fournitures pour la réalisation de travaux d'entretien effectués en régie - Convention constitutive - Décision - Autorisation de signature

**Unanimité**

**M. DAVID :**

**(n°44)** Marchés publics - Constitution d'un groupement de commandes pour les conception, fourniture et maintenance d'un système de télégestion d'équipements connectés sur des zones test entre Bordeaux Métropole et la commune de Bordeaux - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. DAVID :**

**(n°45)** Constitution d'un groupement de commandes pour la surveillance humaine et le gardiennage des sites métropolitains et communaux entre Bordeaux Métropole et la commune de Bordeaux - Groupement 2 - Intégré partiel - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. MANGON :**

**(n°46)** Eysines - Ilot C5 de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Carès Cantinolle - Cession à Aquitanis de parcelles de terrain nu situées rue Bertrand Triat et avenue du Taillan-Médoc - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote: Madame DE FRANÇOIS**

**M. MANGON :**

**(n°47)** BLANQUEFORT - Immeuble bâti situé 32, rue Amédée Tastet cadastré BX 142 - 344 - 346 - Cession à la commune - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. MANGON :**

**(n°48)** LE BOUSCAT - Immeubles bâtis sis 126 et 128, avenue Victor Hugo - Conclusion d'un bail emphytéotique avec l'Office public de l'habitat (OPH) Aquitanis - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote: Madame DE FRANÇOIS**

**M. MANGON :**

**(n°49)** BORDEAUX - Cession par Bordeaux Métropole d'un bâtiment à usage professionnel, comprenant l'hôtel des ventes, situé 280, avenue Thiers et cadastré section AN 53, AN 54, AN 105 et AN 106 pour une superficie totale d'environ 40a65ca - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. ROSSIGNOL-PUECH :**

(n°50) Association Atelier des bains douches - Animation du jardin partagé des bains douches et mise en œuvre d'actions en faveur de la protection de l'environnement et du cadre de vie - Subvention d'actions spécifique - Convention - Décision - Autorisation de signature

**Unanimité**

**M. ROSSIGNOL-PUECH :**

(n°51) Convention-cadre "Trottoirs vivants"- Végétalisation des trottoirs et gestion des trottoirs végétalisés - Convention - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. ROSSIGNOL-PUECH :**

(n°52) Convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Aquitaine Atlantique au service de la préservation des espaces naturels et agricoles - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote: Madame FRONZES**

**M. ROSSIGNOL-PUECH :**

(n°53) Université de Bordeaux - Stratégie zones humides et Biodiversité - Projet "BiodiverCité" - Convention de recherche et développement partagés - Décision - Convention - Autorisation

**Unanimité**

**Mme DE FRANÇOIS :**

(n°54) Eysines - 13ème édition du Raid des maraîchers : samedi 3 juin 2017 - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Subvention de fonctionnement 2017 - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. ROSSIGNOL-PUECH :**

(n°55) Association Cistude Nature - Concilier agriculture et biodiversité : mise en place et valorisation de mesures en faveur de la biodiversité sur le Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) des Jalles - Subvention pour une action spécifique - Convention - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. PUJOL :**

(n°58) Commune d'Artigues-près-Bordeaux - Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de l'avenue du Moulinat, de l'avenue de la Prairie et de l'allée de l'Orée du Bois - Fonds de concours au titre de l'éclairage public - Convention - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. PUJOL :**

(n°59) BLANQUEFORT - Marchés publics - Réaménagement de l'avenue du Général de Gaulle entre les rues Montesquieu et Gambetta - Demande de rémunération complémentaire - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. PUJOL :**

**(n°60)** Eysines / Le Haillan - Avenue Jean Mermoz section comprise entre l'avenue de Saint-Médard et la piste cyclable de la RD1215 - Restructuration - Création d'une voie verte - CODEV 2015-2017 / C031620004 Eysines - Eclairage public - Fonds de concours - Convention - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. PUJOL :**

**(n°61)** Mérignac - Requalification de la rue Louis Blériot - Fonds d'intervention communal (FIC) - Enfouissement du réseau électrique basse tension - Convention - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**Mme JACQUET :**

**(n°62)** Convention pour le raccordement des eaux usées du Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement (SIEA) des "Portes de l'Entre-deux-mers" sur le réseau d'assainissement métropolitain - Décision - Autorisation de signature

**Unanimité**

**Mme MELLIER :**

**(n°63)** Protocole d'accord - Pont du Lyonnais - Marché n°140483U - Décision - Autorisation de signature

**Unanimité**

**M. DUCHENE :**

**(n°64)** Saint-Médard-en-Jalles - Place de la République et abords immédiats - Arrêt du bilan de la concertation - Confirmation de la réalisation de l'aménagement - Décision - Approbation

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

**M. DUCHENE :**

**(n°65)** Gradignan - Bilan de la mise en disposition de l'étude d'impact relative au projet de dossier de création de Zone d'aménagement concerté (ZAC) "Centre-Ville" - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

**M. DUCHENE :**

**(n°66)** Saint-Vincent-de-Paul - Projet Centre-Bourg - Extension du groupe scolaire - Approbation de la convention de Co-maîtrise d'ouvrage confiant la maîtrise d'ouvrage à la commune de Saint-Vincent-de-Paul - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. DUCHENE :**

**(n°67)** Programme 50 000 logements - MERIGNAC - Secteur Chemin long / Mérignac Soleil - Création d'un périmètre de prise en considération - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. DUCHENE :**

**(n°68)** Lormont - Quartier de l'Ermitage - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur GUICHARD, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET, Monsieur PADIE**

**M. DUCHENE :**

**(n°69)** Bruges - Zone d'aménagement concerté (ZAC) ' Les vergers du Tasta ' - Vente d'un terrain d'une superficie de 10 667 m<sup>2</sup> correspondant aux ilots B2 .1, B2.2 et B2.3 et développant une Surface de plancher (SDP) de 7 475 m<sup>2</sup> à la société MESOLIA - Décision - Autorisation

**Affaire retirée**

**M. DUCHENE :**

**(n°70)** Ambarès-et-Lagrave - Zone d'aménagement concerté (ZAC) "Centre bourg" - Secteur E - Cession de biens non bâtis à Office public d'habitat (OPH) Aquitanis - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote: Madame DE FRANÇOIS**

**Mme TERRAZA :**

**(n°71)** Pacte mobilité entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**Mme TERRAZA :**

**(n°72)** Association Vélo-Cité - Subvention de fonctionnement pour l'organisation de la "Fête du Vélo 2017" - Convention - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**Mme TERRAZA :**

**(n°73)** Subvention de fonctionnement association Vélo-Cité 2017 - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**Mme TERRAZA :**

**(n°74)** Subvention de fonctionnement Cycles & Manivelles 2017 - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. TOUZEAU :**

(n°75) Projet d'habitat participatif rue Avison Talence - Convention de partenariat - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. TOUZEAU :**

(n°77) Programme d'actions (PA) de Bordeaux Métropole pour le parc privé - Décision - Approbation

**Unanimité**

**M. TOUZEAU :**

(n°78) Désignation d'un représentant de Bordeaux Métropole au conseil de surveillance de la Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Logis Atlantique - Décision - Autorisation

**Unanimité – Désignation effectuée**

**M. TOUZEAU :**

(n°79) Projet de renouvellement urbain du quartier de Dravemont à Floirac - Lancement d'une opération d'aménagement : objectifs poursuivis et modalités de concertation préalable - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. TOUZEAU :**

(n°80) Convention de financement relative à l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat de Renouveau urbain à volet réhabilitation des Copropriétés dégradées ou fragiles du centre historique de Bordeaux (OPAH RU - CD) - Avenant n°1 - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**Mme WALRYCK :**

(n°82) Désignation d'un représentant au sein de la commission consultative du Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde (SDEEG) - Décision - Autorisation

**Unanimité – Désignation effectuée**

**Mme WALRYCK :**

(n°83) Constitution du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**Mme WALRYCK :**

(n°84) Convention de coopération et d'études sur l'ilot Amédée-Saint-Germain entre Bordeaux Métropole et l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux euratlantique (Epabe) dans le cadre du projet Bordeaux Living Lab - Signature - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. ALCALA :**

(n°87) Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la gestion des services de traitement de déchets et de chauffage urbain - Demande de subvention - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. VERNEJOUL :**

(n°89) Mission de Volontariat de solidarité internationale (VSI) dans le cadre de l'accord de coopération entre Bordeaux Métropole et de l'Etat du T elangana - Convention - D ecision - Autorisation

**Unanimit **

**M. VERNEJOUL :**

(n°90) Mission de volontariat de solidarit  internationale dans le cadre de l'accord de coop eration entre Bordeaux M etropole et l'Etat du Guanajuato - Convention - D ecision - Autorisation

**Unanimit **

**M. VERNEJOUL :**

(n°91) Actions de solidarit  internationale dans le domaine de l'Eau - Appel   projets ann es 2016- 2018 - Convention - D ecision - Autorisation de signature

**Unanimit **

**M. COLES :**

(n°92) Association Salon de l'agriculture Aquitaine - Organisation du Salon de l'Agriculture Nouvelle-Aquitaine du 20 au 28 mai 2017 - Subvention - Convention - D ecision - Autorisation

**Unanimit **

**M. PUYOBRAU :**

(n°93) Actions de qualification sociale et professionnelle des publics en difficult    Bordeaux en 2017 - Financement du Fonds social europ en (FSE) - Approbation - D ecision - Autorisation

**Unanimit **

**M. TURBY :**

(n°94) Subvention Universit  de Bordeaux SDBX6 - Subvention pour la Semaine digitale - Convention - D ecision - Autorisation de signature

**Unanimit **

**M. TURBY :**

(n°95) Subvention "Les Darwiniens" pour journ e de rassemblement des espaces de travail partag s m etropolitains - Convention - D ecision - Autorisation de signature

**Unanimit **

**M. SUBRENAT :**

(n°96) Strat gie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) pour les ann es 2016   2021 du Territoire   risques importants d'inondations (TRI) de Bordeaux - Adoption - D ecision - Autorisation

**Unanimit **

D'autre part, vous noterez que pour les affaires n 11, n 78 et n 82 qui portent sur des d esignations, les noms des personnes propos es figurent sur l'ordre du jour qui est d epos  sur vos tables. Vous noterez aussi que l'affaire n 69 est retir e et que vous avez  galement sur table une version modifi e de l'affaire n 96.

Je continue ?

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci Madame le Secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a des observations sur ces différents projets de délibération et des indications de vote ? Madame WALRYCK.

**Mme Anne WALRYCK** : Non-participation au vote pour l'affaire n°20, s'il vous plaît.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Très bien. Madame CASSOU-SCHOTTE.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Oui, pour donner une abstention sur les délibérations n°33 et n°68, la n°68 n'étant plus dégroupée.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Très bien. C'est ainsi noté. Monsieur GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : N°22, n°27, n°29, n°31 VEFA où nous votons contre. La n°64, Saint-Médard, Place de la République, abstention. N°65, la ZAC de Gradignan, abstention. Alors, je veux des précisions parce que je n'ai pas bien compris depuis hier soir, la n°68, elle est regroupée ou pas ?

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Elle est regroupée puisque le Groupe qui avait demandé son dégroupement a renoncé à ce dégroupement. Elle est regroupée.

**M. Max GUICHARD** : D'accord. Sur la n°68, nous nous abstenons sauf Jean-Claude FEUGAS qui vote pour et le Groupe s'abstient pour plus de précisions.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : C'est ainsi noté. Madame CALMELS.

**Mme Virginie CALMELS** : Non-participation au vote pour la n°10.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Madame DE FRANÇOIS.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Non-participation à la n°22.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Ça y est. Tout le monde. Madame FRONZES.

**Mme Magali FRONZES** : Non-participation au vote à la délibération n°52.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Ça y est. Tout le monde s'est exprimé ? Le secrétariat a pris note de ces votes. Les délibérations sont, dans ces conditions, approuvées et nous passons aux délibérations dégroupées.

#### **AFFAIRES NON REGROUPEES :**

##### **Mme CALMELS**

**(n°3) Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Inno Campus – Opération d'aménagement Vallée créative – Bilan de la concertation - Décision - Autorisation**

**Mme CALMELS** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur RAYNAL.

**M. Franck RAYNAL** : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues. Cette concertation s'est déroulée sur la majeure partie de l'année dernière. On est passé d'ores et déjà à une autre phase qui est celle de la mise en application d'un certain nombre notamment des préconisations qui étaient issues de cette phase de concertation. Je vais en citer au moins une, celle concernant la mobilité avec la mise en place qui a été confirmée par courrier de

Christophe DUPRAT, il y a quelques jours, le 12 mai pour être précis, la mise en place dès septembre d'une ligne de bus qui partira de la zone aéroportuaire pour arriver jusqu'à Bersol, jusqu'à la Cité de la Photonique et qui aura son terminus à Bougnard, ce qui est la première étape d'une des demandes qui a été formulée de manière insistante au moment de la concertation qui est celle de la décongestion. C'est une première étape dans la mise en œuvre de ce Bus à haut niveau de service (BHNS) qui doit ensuite prendre place progressivement. Je rappelle que le Pacte État/Métropole donne un certain nombre de moyens pour engager les premiers travaux d'aménagement pour les aménagements de voirie qui doivent intervenir pour amener à ce BHNS.

Deuxième élément sur lequel nous travaillons aussi, qui est un élément important pour la zone de Bersol, c'est la réutilisation du site de THALÈS. Je rappelle que THALÈS est une belle réussite sur Mérignac, mais a laissé une zone importante de près de 12 hectares sur essentiellement Pessac et un tout petit peu Canéjan, hors Métropole. Il y a des travaux actuellement qui rassemblent à la fois la Région, la Métropole bien sûr, la ville de Pessac et THALÈS sur l'évolution de ce site qui est en train d'avancer pour notamment accueillir un certain nombre d'entreprises innovantes qui ont déjà manifesté leur intérêt pour ce site-là.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Qui souhaite s'exprimer sur ce dossier ? Monsieur FELTESSE.

**M. Vincent FELTESSE** : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, vous savez que ces deux dossiers d'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) me et nous tiennent à cœur parce que nous avons ensemble, il y a près d'une dizaine d'années, lancé l'Opération d'intérêt National et on a bien vu que le principe d'une équipe dédiée sur une zone particulière avec une vision à 360°, comme on dit aujourd'hui, produit des résultats et des résultats rapidement. Sur les deux Opérations d'intérêt métropolitain qui sont portées par la Métropole justement, j'ai parfois un certain scepticisme, mais j'espère que je me tromperai, sur les moyens effectifs qui sont mis parce que nous avons un potentiel extraordinaire.

Sur la partie Aéro Campus, les choses sont en train de se restructurer fortement. Nous avons les dossiers - Franck RAYNAL l'a rappelé - THALÈS qui est installée et depuis quelques mois. Il y a des bonnes nouvelles à venir chez DASSAULT qui ont été confirmées il y a quelques jours par le PDG Éric TRAPPIER encore sur SUD-OUEST.

Sur la partie Université, c'est quelque chose où nous débutons les uns et les autres avec un potentiel énorme, des problématiques du quotidien, Franck RAYNAL les a rappelées, mais aussi un objet qui est l'Université avec un rayonnement croissant et des dizaines de milliers d'étudiants. Je voudrais faire une intervention peut-être plus précise sur la donne qui est en train de changer depuis quelques semaines pour l'Université. Peut-être que ça a échappé à la plupart d'entre nous parce que c'est un protocole assez technique, mais il y a quelques semaines, après un travail de l'Inspection générale de l'Enseignement supérieur et de la recherche, un protocole d'accord a été signé entre l'État représenté en l'occurrence par Thierry MANDON et Michel SAPIN et un certain nombre d'universités sur quelque chose qui est tout sauf anecdotique : c'est la possibilité pour ces universités de racheter le foncier appartenant à l'État. Sur Bordeaux, ça concerne 190 hectares, 190 hectares extrêmement bien placés d'abord sur le Campus, mais aussi sur l'Observatoire de Floirac et ça représente 5 000 m<sup>2</sup> de bâtiments. Et je pense que cette donne, il nous faut vraiment l'intégrer. L'Université semble assez volontaire là-dessus, vous le savez bien, Monsieur le Président. L'Université veut se servir de ce potentiel pour développer l'Université, mais aussi avoir une logique d'accueil d'entreprises. Ils sont en train de travailler avec la Région sur une entreprise, sur centaine d'emplois parce que la Métropole n'avait pas le foncier disponible tel qu'il était demandé et aussi des aménagements. Tout ça pour dire qu'autour de l'OIM, Vallée Créative, nous avons quand

même un potentiel absolument extraordinaire et le fait que l'Université demain soit propriétaire de son foncier raccourcira fortement les circuits. Je parle aussi sous le regard du Maire du Floirac parce qu'il est concerné et peut nous offrir des opportunités de démultiplier ce potentiel.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur PADIE.

**M. Jacques PADIE** : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, nous voudrions profiter de cette délibération pour attirer votre attention sur le fait que FORD MONDE souhaite supprimer 10 % de ses effectifs mondiaux, soit 20 000 emplois et cela, pour préserver uniquement ses profits. Nous sommes inquiets pour le site de Blanquefort bien sûr, d'autant plus qu'aucun projet alternatif n'a vu le jour. Nous devrions aider les salariés et les syndicats à monter ces projets portant entre autres notamment sur le véhicule électrique. Nous devrions être très attentifs sur ce dossier. C'est tout ce que je voulais dire, je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Y a-t-il d'autres interventions là-dessus ? Monsieur RAYNAL à nouveau.

**M. Franck RAYNAL** : Oui, assez brièvement. Là, on sort un petit peu du cadre de la délibération à proprement parler. Pour répondre à Vincent FELTESSE sur le sujet majeur qu'il a évoqué, il s'agit de la dévolution du patrimoine universitaire. Ça ne concerne que l'Université de Bordeaux et pas Bordeaux Montaigne, uniquement l'Université de Bordeaux. C'est un sujet dans lequel l'Université est très moteur à la suite des inspections que Vincent FELTESSE a rappelées, et qui a abouti à une position commune à la fois de l'État, mais avec la consultation à la fois de la Région et de la Métropole qui disaient que la dévolution était un élément qui pouvait être intéressant pour le développement de l'Université dès lors que les conditions ensuite d'exercice de ce pouvoir patrimonial nouveau de l'Université se faisaient en plein partenariat avec, pour ce qui nous concerne, la Métropole et les villes, les communes. Parce que rappelons quand même que tous les sujets d'ordre foncier font intervenir au premier rang les compétences des Maires. C'est un sujet que j'ai eu l'occasion de rappeler à de multiples reprises et notamment au Conseil d'administration de l'Université dans lequel je siège pour vous représenter.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Madame CALMELS, vous voulez rajouter quelque chose ?

**Mme Virginie CALMELS** : Non, simplement pour répondre à Monsieur PADIE, vous soulignez un sujet important. Vous savez qu'on est mobilisé, qu'on a rencontré les partenaires sociaux, que Monsieur le Président Alain JUPPÉ était lui-même présent, mais vous savez aussi qu'on n'a pas de capacité à décider à la place d'une entreprise internationale de la taille de FORD.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien. Sur nos Opérations d'intérêt métropolitain, je voudrais d'abord souligner qu'elles n'ont pas du tout la même structure que l'Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique puisque dans l'Opération d'intérêt national, l'État est présent et présent de façon tout à fait importante puisque c'est même lui qui désigne le Directeur général de l'opération. Là, nous sommes dans une opération maîtrisée totalement par la Métropole, même si nous l'avons faite inscrire dans le Pacte métropolitain qui nous lie à l'État. Ces opérations sont à un degré de maturité différent. L'opération non pas Aérocampus, mais Aéroparc - Aérocampus est ce qui se passe à Latresne - l'Aéroparc se développe dans de bonnes conditions. Le Maire de Mérignac est particulièrement impliqué dans cette opération. Il y a eu l'installation de THALÈS qui est un magnifique investissement. Il y a le transfert de la maintenance des FALCON par DASSAULT de la Région parisienne sur ce site, et Bordeaux a acquis, grâce notamment à l'implantation de la Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques

de la défense (SIMMAD), une très bonne compétence en matière de maintenance des avions avec un réseau d'entreprises sous-traitantes particulièrement performantes aussi. D'autres projets sont en cours. La Région envisage de donner une nouvelle dimension à Aérocampus en créant une école d'ingénieurs et on serait évidemment très heureux de l'accueillir sur l'Aéroparc.

J'ajoute enfin que sur ce territoire, nous avons un outil très performant qui est TECHNOWEST qui nous aide à développer les implantations industrielles sur le site. Inno Campus est à un stade d'élaboration bien moins avancé naturellement qu'Aéroparc, mais nous prenons toute une série de décisions comme l'a dit tout à l'heure Franck RAYNAL. La dévolution non pas le rachat, mais la dévolution du foncier à l'Université ne nous a certes pas échappé. Je voudrais signaler que c'est dans la foulée de tout ce qui a été entrepris depuis une quinzaine d'années maintenant en faveur de l'autonomie des Universités, le Président de l'Université s'est rapproché de nous. C'est un enjeu majeur pour l'Université, mais aussi pour l'aménagement urbain dans nos communes et de façon générale sur le territoire métropolitain. Nous allons travailler très étroitement avec l'Université pour voir comment elle peut tirer profit bien sûr de la cession d'un certain nombre d'emprises tout en étant en conformité, si je peux dire, ou en cohérence avec nos propres objectifs de développement urbain, celui des communes et celui aussi de la Métropole. Voilà ce que je voulais rajouter.

Sur FORD, j'ai été aussi alarmé bien sûr par ce que j'ai entendu des décisions de FORD MONDE. Je viens d'écrire, hier, une lettre au Président de FORD Europe pour lui demander, premièrement, de me confirmer ce qui a été déclaré, à savoir que les sites européens ne seraient pas touchés par ces diminutions d'effectifs. Est-ce que c'est véritablement une information confirmée ou pas ? Deuxièmement, dans la foulée de ce qui nous avait été dit lors de la dernière rencontre que nous avons eue, est-ce que FORD a, dans le cadre de son plan, je ne sais plus comment ça s'appelle, son plan stratégique a pris oui ou non une décision sur la fabrication de la nouvelle boîte de vitesse, c'est F615, c'est ça, sur le site de FORD parce que nous n'avons toujours pas la réponse à la question que nous avons posée. Vous voyez que, dans la limite de ce que nous pouvons faire, puisque c'est une entreprise multinationale qui a sa capacité de décision, nous sommes extrêmement vigilants et j'espère que j'aurai confirmation sur ces deux points.

Cela étant dit, Monsieur GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : J'apprécie, Monsieur le Président, qu'enfin nous ayons une réponse à cette question et Madame CALMELS, des fois, le silence est d'or.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Écoutez, ce genre de considération est particulièrement déplacé. Virginie CALMELS suit ce dossier en étroite liaison avec moi. Il n'y a pas du tout de différence et il m'arrive parfois d'avoir aussi le droit de m'exprimer non ? Et de ne pas tout laisser dire à mes Vice-présidents.

Cela étant dit, qui est contre cette délibération ? Pas d'abstentions non plus ? Je vous remercie.

**Unanimité**

**Mme CALMELS**

**(n°4) Association Inno'Vin – Année 2017 – Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation**

**Mme CALMELS** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Qui souhaite intervenir sur ce dossier ? Monsieur HURMIC.

**M. Pierre HURMIC** : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, deux observations. Une première qui est plutôt accessoire, une deuxième qui sera un peu plus fondamentale à nos yeux.

La première, je suis un peu étonné par le manque de représentativité que représente ce *cluster*. Dans la délibération, il nous est indiqué que « Ce *cluster* Inno'Vin regroupe les acteurs de la filière vitivinicole de la Région Nouvelle-Aquitaine ». Je vous invite à un peu plus de modestie ou de réalisme dans la façon dont vous présentez cette délibération. Il ne regroupe que très, très peu d'acteurs. Il y a 128 adhérents. Il faut savoir que les fameux acteurs de la filière vitivinicole ne serait-ce que pour Bordeaux, c'est à peu près 15 000 acteurs. 15 000 acteurs, si vous comptez les producteurs, si vous comptez les maisons de négoce, si vous comptez les coopératives, si vous comptez les courtiers... si vous voulez, le réalisme veut que 124 adhérents, c'est dérisoire, c'est 0,8 % des acteurs de la filière bordelaise en cette matière. La rédaction qui consiste à dire : « Il faut soutenir le *cluster* Inno'Vin qui regroupe les acteurs de la filière vitivinicole », je pense que cela aurait pu être rédigé d'une façon beaucoup plus réaliste.

Deuxième observation, je vous l'indiquais, elle est à nos yeux beaucoup plus importante, plus fondamentale. Nous regrettons qu'à l'occasion de cette délibération et à l'occasion de cet accompagnement financier conséquent que nous faisons pour cette association puisqu'il s'agit de 15 000 euros d'accompagnement, ce *cluster* qui est chargé d'accompagner des projets d'innovation, que nous n'ayons pas forcément la même vision que le *cluster* de ce qui est l'innovation. C'est quoi Madame CALMELS l'innovation à vos yeux ? La délibération naturellement et d'ailleurs vos critères que l'on vous réclame depuis longtemps pour l'accompagnement des acteurs économiques sur ce terrain-là, restent toujours à défricher. Nous, nous considérons, Madame CALMELS, qu'il faudrait introduire dans ces facteurs d'innovation un certain nombre de préoccupations qui sont de plus en plus partagées par tout le monde, y compris par nous. Je veux parler de la lutte pour la santé publique. Vous n'êtes pas sans savoir que, la semaine dernière, a été rendu un arrêté interministériel qui, pour la première fois, reconnaît de façon très officielle la dangerosité des pesticides en interdisant leur utilisation à proximité des écoles et des hôpitaux. La réalité de la dangerosité des pesticides commence à s'imposer. Ça fait un moment que nous vous en parlons ici, mais le Gouvernement commence à s'y intéresser sérieusement. La filière viticole bordelaise commence également à s'en préoccuper - je ne vais pas revenir ici sur les déclarations faites par l'ancien Président du Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB) -, mais ça commence à être une préoccupation. Il me semble, Madame CALMELS, mais nous ne sommes pas obligés de partager ce point de vue, que notre intérêt serait de dire à des acteurs que nous sommes prêts à aider « OK, nous vous aidons, mais souciez-vous également dans ce que vous appelez innovation de la santé publique, de la filière et également des riverains de la filière ». Je sais bien qu'ici tout est très cloisonné dans cet établissement public. Nous allons voter tout à l'heure un Contrat local de santé métropolitain, mais ça fait partie du Contrat local de santé métropolitain de protéger les riverains, de protéger les riverains contre l'utilisation des pesticides. Pourquoi Madame CALMELS ne demandez-vous pas à nos partenaires de prendre en compte cette considération que j'espère nous partageons ? La délibération et l'accompagnement nous paraissent totalement dénués de ce type de préoccupations. Dans ces conditions, nous voterons contre cette subvention.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Voilà un bon discours, un long discours pour dire une évidence. Nous sommes tous favorables à ce que les pesticides soient évidemment éliminés et d'ailleurs, la loi ou les textes vont le prévoir. Le Président ou l'ancien Président du CIVB a dit que la profession s'y était engagée, ça tombe sous le sens. Alors, ce n'est pas la peine de nous bassiner à chaque fois avec de longs discours moralisateurs pour

quelque chose que nous ne prendrions pas en compte. Nous avons autant le souci de la santé de nos concitoyens et que telle ou telle formation politique.

**Mme Virginie CALMELS** : Je suis parfaitement d'accord avec vous, Monsieur le Président, et Monsieur HURMIC a pour habitude d'être très précis en termes sémantiques. Soyons-le jusqu'au bout ! Quand on dit « Regroupe des acteurs », on n'a pas dit « exhaustivement », mais vous avez raison, ce n'est pas exhaustif. Là où on peut vous donner raison aussi, c'est au lieu de dire « regroupe les acteurs », c'est « regroupe des acteurs », mais nous serons très vigilants sur cette petite modification.

Sur le fond, le Président vient de vous répondre, mais la lutte contre la santé publique justement.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Non, pour la santé publique.

**Mme Virginie CALMELS** : Oui, pour, pardon, excusez-moi, contre les pesticides et pour la santé publique voilà, justement, ma collègue Anne WALRYCK inclut cette problématique environnementale dont le Contrat de santé métropolitain. Justement votre remarque, vous dites que c'est cloisonné, bien, au contraire, c'est décloisonné. Nous travaillons ensemble sur cette question et Anne WALRYCK en reparlera, j'imagine, au moment du Contrat de santé métropolitain.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : On passe au vote. Pardon, Monsieur FELTESSE.

**M. Vincent FELTESSE** : Oui, très brièvement, Monsieur le Président. Sur la question des pesticides, il y avait eu un certain émoi dans notre Assemblée suite à la projection du documentaire *Cash Investigation*. Il avait été question de mettre en place un groupe de travail, une déclinaison de ce que la Région faisait sur la question des pesticides avec les acteurs du vin et je voulais savoir où ça en était.

**Mme Virginie CALMELS** : Franck RAYNAL en tant que Maire de Pessac est très impliqué aussi sur cette question, Vincent FELTESSE. Je voudrais aussi, j'en profite, rappeler que 45 % de la surface viticole girondine est engagée aujourd'hui dans une démarche de certification respectant l'environnement. Tout ça pour vous dire qu'heureusement, il y a quand même un certain nombre d'acteurs de la filière qui sont totalement engagés.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : On refera le point sur la mise en place de ce groupe. Je ne sais pas si Anne WALRYCK a la réponse, mais enfin on vous donnera des indications à ce sujet.

Vote contre du Groupe des Verts ? Est-ce qu'il y a d'autres votes contre ou abstentions ?  
Je vous remercie.

#### Majorité

Contre : **Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET**

#### **Mme CALMELS**

**(n°10) Association FrenchTech Bordeaux - Année 2017 – Subventions de fonctionnement – Convention - Décision - Autorisation**

**Mme CALMELS** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Il y a eu pas mal de considérations dans la presse au sujet de la gouvernance de French Tech. Juste deux précisions. Premièrement, il n'y a pas de conflit avec la Région. Je m'en suis assuré encore hier auprès d'Alain ROUSSET qui reconnaît parfaitement que ce label est un label métropolitain. Il va de soi que nous sommes prêts à travailler en étroite liaison avec la Région, mais il n'y a pas de compétition ou de conflit de compétence à ce sujet.

Deuxièmement, la gouvernance de French Tech qui est l'émanation des décisions des professionnels, c'est eux qui sont les organisateurs, les gestionnaires de cette association, cette gouvernance n'a pas été tout à fait à la hauteur de ce qu'on attendait. Elle est en train aujourd'hui d'évoluer avec une plus grande implication sans doute de la Chambre de commerce dans la gestion ou l'appui à cette gouvernance et puis peut-être des décisions qui seront prises par les entreprises concernées. Globalement, cette opération est un succès. Je vais d'ailleurs saluer l'initiative gouvernementale qui, pour une fois, avait lancé quelque chose qui ne coûte rien à l'État. Ce sont de bonnes idées, cela a permis d'assurer un rayonnement tout à fait remarquable de ce gisement incroyable qui est le nôtre ici dans l'Agglomération bordelaise de jeunes *startup* ou d'entreprises plus confirmées dans ce domaine extraordinairement porteur qui est celui des technologies numériques.

Qui est-ce qui souhaite intervenir ? Monsieur FELTESSE.

**M. Vincent FELTESSE** : C'est un sujet dont nous avons plusieurs fois parlé, qui a fait l'objet de nombreux articles dans la presse. Si j'ai bien compris, il y a une autre gouvernance entrepreneuriale qui est en train de se positionner. Je suis d'avis que nous n'en rajoutons pas et puis, on verra dans quelques semaines comment ce dossier évolue.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Voilà et nous sommes prêts à en parler évidemment avec tous les élus concernés. Monsieur PADIE, oui.

**M. Jacques PADIE** : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, cette délibération porte, dans son expression même, tout le langage économique dominant de notre temps, c'est-à-dire le langage entrepreneurial incontournable reprenant les termes de croissance, d'attractivité et de compétitivité. Nous pensons que les politiques publiques dont la nôtre consistant à verser les fonds publics aux filières des entreprises privées sans aucune contrepartie ont été largement éprouvées lors des deux derniers quinquennats avec d'ailleurs parfois l'insuccès que l'on connaît.

Ceci étant dit, c'est pour une tout autre raison que nous voulions nous arrêter sur cette délibération qui porte sur une subvention destinée à l'association French Tech. Celle-ci entend aider à ce que la transition numérique soit porteuse de bénéfices économiques et sociaux pour tous. Très bien, mais alors ne pouvons-nous pas nous interroger sur les actions programmées par l'association French Tech pour sensibiliser ses membres au simple respect du droit du travail ? En effet, ce secteur de l'économie numérique n'en finit plus de prendre des libertés avec ce droit essentiel. Nous prendrons l'exemple de notre Agglomération où, à l'instar de beaucoup d'autres, fleurissent des entreprises embauchant des livreurs de repas à bicyclette. 200 restaurants affiliés et 1 000 coursiers pour la seule entreprise DELIVEROO non salariés, payés à la tâche et traités comme des pions pédalant à la cadence des algorithmes. Depuis quelques mois, certains de ces livreurs ont courageusement décidé de se syndiquer. Depuis, ils le disent clairement : « Ils sont dans le viseur de managers qui n'ont besoin que d'un clic pour les priver de leur outil de travail ». Cela s'est d'ailleurs passé pour plusieurs dizaines d'entre eux qui s'étaient déconnectés lors du Marathon de Bordeaux Métropole, la ville coupée en deux, rendant impossibles leurs déplacements. Les dirigeants de FOODORA ont supprimé leur compte après avoir menacé d'encaisser le chèque de caution que ces livreurs doivent déposer contre le prêt de leur uniforme de travail. Encore une fois, cela n'est qu'un exemple de la manière dont

se comportent ces entreprises, chères d'ailleurs au nouveau Président de la République. Bien sûr, notre établissement n'a aucune compétence sur leurs choix opérationnels, mais nous nous devons d'étudier avec elles les conséquences de ces manifestations telles que le Marathon, mais aussi de nous intéresser aux risques que prennent ces jeunes gens enchaînant les courses dans les rues de nos villes.

Pour terminer, il serait de notre responsabilité de leur parler du respect du droit du travail, du respect de l'hygiène et de la sécurité et peut-être tout simplement du respect de la dignité humaine. C'est aussi cela, selon nous, le rôle d'une grande collectivité comme la nôtre, dialoguant avec les acteurs économiques. Nous voterons malgré tout pour cette subvention. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Pas d'autres demandes de parole ? **Madame CALMELS**.

**Mme Virginie CALMELS** : Oui, **Monsieur PADIE**, écoutez, je voudrais ôter cette Assemblée d'un doute, nous ne sommes pas en soutien aux entreprises. Nous sommes en soutien, dans cette délibération, à l'association French Tech qui a un budget d'ailleurs de fonctionnement qui est assez faible. Plus généralement, je voudrais vous rappeler aussi que le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I) a clarifié le rôle de la Métropole par rapport à celui de la Région et que la Métropole n'offre plus aucune aide directe aux entreprises, et vous rappeler aussi que le total de notre feuille de route, il s'élève à 3,5 millions d'euros, si je ne mets pas le tourisme et à 7,5, si on inclut le tourisme, c'est-à-dire à 0,57 % du budget total de la Métropole. De ce point de vue-là, je pense qu'on peut dire qu'on est très précautionneux quant à la distribution d'argent public dans ce périmètre.

Après, vous parlez de l'entreprise DELIVEROO et c'est un sujet qui est national et non pas local. Certes, nos restaurateurs locaux bénéficient de ses services : 200 restaurants à Bordeaux, vous le souligniez, plus de 1000 emplois, mais en fait ce que vous mettez en exergue, c'est le statut d'indépendant puisque ces *bikers* comme on les appelle, je ne sais pas en français, **Monsieur le Président**, ces conducteurs de vélo, ces cyclistes-livreurs, voilà, parce qu'en fait, il y a la notion de livraison derrière, ont un statut d'auto-entrepreneur et ils sont indépendants. Donc, votre remarque, elle ne peut évidemment pas être traitée dans cet hémicycle, mais je vous rejoindrai pour dire qu'il y a sans doute besoin d'un représentant d'indépendants qui soit organisé pour dialoguer avec l'État sur ces questions et pour travailler sur une amélioration de leur statut parce que moi, je suis certes libérale, mais humaniste et que je crois qu'il faut tenir compte d'une évolution statutaire pour des métiers qui sont des nouveaux métiers dans une économie qui, elle aussi, est nouvelle.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je ne vais pas prolonger ce débat, mais enfin les applications diverses et variées des technologies numériques constituent des progrès, des promesses, des chances absolument fantastiques dans beaucoup de domaines. Je pense en particulier au domaine de la santé, mais il y en a beaucoup d'autres. Ce serait une grave erreur que d'en avoir peur ou de vouloir essayer de les brider. Cela dit, elles doivent se développer dans des conditions loyales et de concurrence loyale. Et j'ai une préoccupation toute particulière à Bordeaux, pas spécifiquement avec DELIVEROO ou avec UBBER, mais avec AIRBNB. Aujourd'hui, nous avons à Bordeaux autant de chambres en location sur AIRBNB que de chambres d'hôtel. Quand AIRBNB, ça consiste à louer un appartement parce qu'on part en vacances et que voilà, ça c'est très bien et personne n'y voit d'objection. En revanche, quand ça devient une véritable entreprise commerciale et qu'à longueur d'année, on loue des chambres ou des appartements sans payer la taxe de séjour et sans payer aucune taxe d'aucune sorte, alors là, ce n'est plus du jeu. Nous essayons de lutter contre cela. Nous avons déjà obtenu qu'AIRBNB prélève la taxe de

séjour et la reverse à la Métropole et un texte récent va nous permettre également de soumettre à déclaration les loueurs de logements sur AIRBNB de façon à ce que nous puissions vérifier que la durée maximum de location ne dépasse pas un certain nombre de jours dans l'année. Je crois que le chiffre fixé, c'est 120 jours. Au-delà de 120 jours, on peut considérer que ça devient du commerce. Ce n'est plus de la location individuelle, c'est du commerce. Voilà un peu comment nous essayons de réguler ces nouvelles activités.

Monsieur FELTESSE.

**M. Vincent FELTESSE** : Je pense que le débat ouvert par Jacques PADIE est un énorme débat et je ne suis pas tout à fait d'accord avec la réponse de Virginie CALMELS. Bien sûr qu'il va falloir de la législation au niveau national et dans certains cas au-delà. Monsieur le Président, vous venez d'évoquer l'autre dossier qui est le dossier AIRBNB : on voit bien que c'est parce que certaines villes particulièrement concernées, Paris au premier chef, ont fait un lobby qu'ensuite la position de l'État a bougé.

Sur la question des livreurs à vélo, je pense que nous pouvons avoir des formules souples, type « Tables rondes avec les interlocuteurs » et tout qui sont aussi en contact avec les restaurateurs pour voir comment on peut avoir une espèce de charte de bonnes pratiques en attendant l'évolution de la législation qui nécessairement viendra parce que là, on est sur quelque chose qui n'est pas tenable.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je pense que c'est une initiative qu'on peut prendre et travailler.

**Mme Virginie CALMELS** : Juste pour information, j'avais rencontré les dirigeants de DELIVEROO le 18 avril dernier, justement parce qu'il y avait des sujets sociaux importants et que cela nous a interpellés et qu'on a pu échanger.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Ça m'évitera de répondre encore à Virginie CALMELS, mais je soutiens, nous soutenons totalement la proposition de Vincent FELTESSE qui est une première approche, mais comme quoi ce n'est pas vrai, Madame CALMELS, ce n'est pas vrai que ces questions-là ne peuvent pas venir au sein de cette Assemblée. Ce n'est pas vrai, c'est même, je dirais, un manque de respect vis-à-vis des gens qui attendent beaucoup de nous, qui attendent beaucoup de nous. Nous sommes des élus qui devons prendre en compte les difficultés des uns et des autres, même si ce n'est pas totalement de notre compétence, mais nous pouvons être des relieurs et nous pouvons être force de propositions, comme Vincent FELTESSE a fait.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Max GUICHARD est particulièrement mal luné ce matin parce que je ne comprends pas très bien cette sortie, on n'en parle, on vient d'en parler. Je viens de dire les initiatives que nous avons prises, notamment dans le domaine de l'hôtellerie, enfin des locations. Madame CALMELS vient de dire elle-même qu'elle était en contact avec les entreprises qui utilisent les services de DELIVEROO. Ce n'est pas du tout tabou dans cette Assemblée. Il est évident qu'il y a des mesures qui sont des mesures d'ordre législatif et qui nous échappent, mais on peut aussi prendre des initiatives à notre niveau.

Est-ce qu'il y a des oppositions à cette délibération ? On revient à French Tech naturellement ? Pas d'abstentions, non plus ? Je vous remercie.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote : Mme CALMELS**

**Mme CALMELS**

**(n°16) Etablissement public d'aménagement (EPA) Bordeaux-Euratlantique - Subvention pour la participation au concours Europan session 14 – Convention – Décision – Autorisation**

**Mme CALMELS** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Qui souhaite intervenir sur ce dossier ? Madame MELLIER.

**Mme Claude MELLIER** : Chers Collègues, l'inscription de ce secteur au concours Europan sur le thème de la ville productive est une très bonne chose. Nous sommes suffisamment intervenus ici pour rappeler à la mixité fonctionnelle et au respect des activités productives dans le secteur Euratlantique pour ne pas nous réjouir que des architectes se penchent sur ce sujet.

Inquiets depuis un moment, les salariés et les syndicats de la Papeterie de Bègles ont aussi été rassurés quant au maintien de leur activité sur place. Quand on sait ce qui s'est passé pour ce type d'activité de l'autre côté de la Garonne, on comprend qu'ils aient été inquiets. Les choses sont d'ailleurs plus délicates pour les salariés de La Poste qui envisageraient de délocaliser son activité tri des colis régionaux. Voilà une question sur laquelle il faudrait avoir plus de précisions. Mais surtout ce concours d'architecte devrait permettre aux élus de mettre en avant à la fois la mixité fonctionnelle de ces quartiers, mais aussi le fort potentiel de ceux-ci pour une véritable transition en matière de logistique urbaine et régionale. Permettez-moi donc d'insister pour que notre établissement intègre dans le cahier des charges des architectes la question de l'approvisionnement des entreprises par d'autres moyens que les camions. Rails et fleuve font l'identité de ces quartiers de Bègles et Bordeaux, ce concours d'architecte devrait nous permettre de trouver des solutions innovantes pour le plein développement.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je voudrais remercier les interventions que nous venons d'entendre. En effet, le projet Europan en accord et en collaboration avec Euratlantique et avec Bordeaux Métropole est justement cette mixité fonctionnelle et le maintien en place, cela a été dit, de la Papeterie, mais également de l'activité du groupe La Poste qui pourra éventuellement évoluer non plus vers le colis, mais vers ce que vous dites, à savoir la logistique urbaine, le dernier kilomètre. Il est très important que l'emploi soit conservé, l'emploi productif, l'emploi industriel, qu'il puisse y avoir une cohabitation entre des projets urbains de qualité, ici le long de la Garonne. Nous sommes très favorables à ce qu'il y ait une réflexion qui a cours actuellement d'utilisation de la Garonne en termes de logistique, et également pour les chantiers d'Euratlantique, mais pas simplement, à long terme, en termes de logistique urbaine. Évidemment, tout cela se fera en concertation avec les habitants, avec les habitants bordelais, avec les habitants béglais. Dire que le projet Europan, c'est un très joli projet puisque c'est un concours international réservé à des jeunes équipes d'urbanistes et d'architectes de moins de 40 ans. On est très satisfaits et très fiers que ce projet ait été retenu par le Comité international et ait été défendu, comme cela a été rappelé, par Noël MAMÈRE et Virginie CALMELS.

**Mme Virginie CALMELS** : Je voulais simplement dire que je souscrivais à 100 % à ce que vient de dire Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Vincent FELTESSE.

**M. Vincent FELTESSE** : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, lors de la délibération portant sur les OIM, j'ai pris comme comparaison l'Opération d'intérêt national (OIN) Bordeaux Euratlantique qui fourmille de créativité et d'imagination et avec un succès réel et on le voit encore dans cette délibération. Euratlantique est en train de travailler sur un projet que vous devez connaître les uns et les autres, que moi j'ai entendu de manière incidente, qui est le transfert du Centre de propreté de Bordeaux dans une opération qui articulera ce centre de propreté, du parking, du logement, quelques bureaux et il y a même une réflexion pour faire un espace pour pratiquer le sport. Je dis ça parce qu'Euratlantique est une structure qui fonctionne en mode commando et/ou tous les métiers se parlent ensemble et on voit bien que sur des opérations complexes, on parvient à faire cohabiter des logiques complètement différentes.

Je poursuis un débat que nous avons eu dans d'autres lieux, Monsieur le Président, qui est l'avenir du dépôt de Lescure et j'ai vu que vous vous êtes rendu sur site, il y a 48 heures, et j'ai assisté il y a quelques jours à la réunion publique qui était animée par Jean-Louis DAVID et Christophe DUPRAT. Sur des opérations comme cela, je répète que je trouve cela dommage que nous soyons que mono-fonctionnels. Je ne remets pas en cause le fait qu'on laisse les bus sur ce dépôt, mais je ne comprends pas pourquoi sur la Métropole bordelaise à 2,5 kilomètres, on est capable de faire une opération qui mixte au moins cinq fonctions et que sur ce dépôt qui est une entrée de ville, qui est à côté des boulevards que nous allons réaménager, nous restons dans une vision totalement mono-fonctionnelle. Je pense que la ville de demain, si elle veut être agréable, productive, parce que l'industrie est aussi importante, doit être capable de monter des opérations complexes. On a maintenant ce savoir-faire sur la Métropole. Je pense qu'il faut qu'il essaime sur l'ensemble du territoire.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je suis un peu, comment dire ? « Décontenancé » n'est pas le mot par cette intervention qui mélange deux choses qui n'ont strictement rien à voir. D'un côté, l'Opération d'intérêt national qui est un succès. Je vous rappelle que c'est en 2008 que j'avais obtenu de Jean-Louis BORLOO la création de l'établissement public qui porte cette opération, associant l'État, la Métropole, la ville de Bordeaux, la ville de Bègles et la ville de Floirac. Les Directeurs successifs et en particulier le Directeur actuel Stéphane DE FAÏ font un boulot formidable. Nous avons inauguré hier un magnifique bâtiment, celui de la Caisse d'épargne qui s'installe sur les bords de la Garonne. Tout à fait derrière, la Halle Debat Ponsan est en voie d'achèvement. La MECA, portée par la Région avance bien aussi. Le parking à côté de la MECA est déjà terminé, déjà inauguré et est en fonction. D'autres opérations sont en cours. On va innover, c'est vrai, beaucoup dans ce secteur avec notamment une ou deux tours à ossature bois qui constitueront une initiative sur le plan architectural et urbanistique tout à fait intéressante, etc. Je voudrais souligner en particulier le fait que nous avons anticipé l'arrivée de la LGV. On reproche souvent aux collectivités de manquer d'anticipation. Ça fait 10 ans que nous travaillons pour qu'au moment de l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse, ce quartier soit déjà en pleine évolution. Là, je me réjouis que cette opération soit approuvée dans les termes qui viennent de l'être. L'affaire du dépôt de Lescure, c'est quelques hectares, ce n'est pas 2 500 000 m<sup>2</sup> comme l'OIN, donc ça n'a strictement rien à voir. C'est une opération qui est tout à fait l'objet à l'heure actuelle de concertations approfondies. Je me suis rendu moi-même longuement sur le site, il y a 2 jours. Nous en avons parlé au Conseil de quartier avant-hier en présence de Jean-Louis DAVID. Jean-Louis DAVID anime des concertations. Le premier point qui est apparu absolument évident, c'est qu'il fallait y maintenir un dépôt de bus. Si on veut que notre réseau de bus fonctionne correctement sur l'Agglomération, ce site est particulièrement adapté. L'essentiel de l'emprise restera dédié au dépôt de bus. La Grande Halle qui a un intérêt architectural non négligeable sera rénovée et les installations seront améliorées. C'est une opération qui associera aussi d'une certaine manière des bureaux puisque les locaux actuellement occupés par KÉOLIS sur les portes de Bordeaux seront

transférés sur ce site avec la construction d'un certain nombre de mètres carrés de bureaux.

Il y a, en troisième lieu, une dimension habitat qui n'est pas négligée avec une décision à prendre qui est de savoir si les échoppes qui sont le long de la Rue de Lescure, si je me trompe, est-ce que Jean-Louis DAVID est là ? Est-ce que ces échoppes méritent d'être conservées ? Certaines aujourd'hui sont en très mauvais état, l'une est squattée, d'autres ont un intérêt architectural non négligeable, ou est-ce qu'il faut au contraire réaliser une opération de logement un peu dans l'esprit de ce qui a été fait le long de la crosse comme on disait, c'est-à-dire du boulevard Georges Pompidou. Vous voyez que cette opération est tout à fait abordée en termes à la fois de service public, en termes d'activité économique et en termes de logement et d'habitat. Par ailleurs, elle va libérer à terme de 2022, si je me souviens bien, le site de l'Allée des Pins où là aussi un projet d'aménagement sera mis en œuvre et un atelier d'urbanisme va être constitué. Élisabeth TOUTON en assurera l'animation en même temps que Jean-Louis DAVID pour donner à toute cette opération aussi sa pleine vocation sur un espace là aussi qui est d'un hectare, si je me souviens bien, un hectare. On est dans des proportions tout à fait différentes. C'est très important pour ce quartier, bien entendu, et les riverains y sont extrêmement attentifs et tout à fait associés à la démarche, mais ça n'a strictement rien à voir avec l'OIN Bordeaux Euratlantique.

Monsieur FELTESSE.

**M. Vincent FELTESSE** : Je me permets juste de préciser mon propos, Monsieur le Président, c'est ce qu'on appelle dans le domaine économique, l'essaimage. Quand vous avez une très grande entreprise qui a un savoir-faire, et l'OIN quelque part aujourd'hui est une entreprise qui a un savoir-faire, vous faites un transfert de technologie. Et je pense que ce transfert de technologie, on peut le décliner sur des opérations complexes alors que nous, à la Métropole, on a toujours plus tendance à être secteur par secteur, ce qui est propre à toutes les grandes organisations. Ce n'est pas une question de couleur politique ou de personnalité, c'est cette réflexion-là.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je n'ai mis aucune connotation politique dans ce que j'ai dit et vous non plus d'ailleurs. Écoutez, on s'en inspirera et c'est vrai qu'il y a des leçons à prendre de cette opération très bien menée.

**Mme Virginie CALMELS** : Je voudrais quand même dire à Vincent FELTESSE que, sous votre impulsion Monsieur le Président et celle d'Éric ARDOUIN, la Métropole fonctionne de plus en plus en mode projet. Dans une inspiration... alors ce n'est pas tout à fait la transversalité de l'OIN et je concède que nous avons encore à évoluer en la matière, mais reconnaissez que sur un certain nombre d'opérations, l'approche en mode projet, c'est aussi d'ailleurs la force des OIM, c'est justement de s'inspirer de ce que vous appelez « l'essaimage de la méthode OIN ». C'est d'ailleurs pour ça qu'on a construit les 2 OIM. Maintenant, vous avez raison, ça peut aller au-delà du territoire des OIM, cet exemple en est un, mais reconnaissez quand même qu'une évolution mode projet dans un grand nombre de périmètres a été opérée en termes de fonctionnement de la Métropole.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien. On ira plus loin dans cette direction. Si je comprends bien, il n'y a pas d'oppositions à cette délibération ? Pas d'abstentions, non plus ? Je vous en remercie.

**Unanimité**

**Mme BOST**

**(n°18) Groupement d'intérêt public Grand projet des villes de la rive droite (GIP-GPV) – Programme d'actions 2017 – Subvention de fonctionnement – Convention - Décision - Autorisation**

**Mme BOST** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Oui, juste une petite parenthèse d'abord Monsieur le Président. Vous avez à juste raison trouvé que je n'étais pas bien luné, mais c'est tout à fait vrai.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je suis heureux que nous le constatons d'un commun accord.

**M. Max GUICHARD** : D'ailleurs, je fais partie de cette majorité de Français qui, aujourd'hui, sont très mal lunés, mais ce n'était pas cette porte-là que je voulais ouvrir dans mon « mal lunage », c'est que je m'élèverai toujours, toujours et ce n'était pas vous qui étiez visé, vous le savez bien, toujours quand on dit que le politique sur les affaires économiques n'y peut rien ou peu. Je m'y élèverai toujours parce que c'est faux, c'est faux. D'ailleurs, il y a un Premier Ministre qui a volé en éclat, ce n'était pas le pire d'ailleurs, Premier Ministre, c'était Lionel JOSPIN lorsqu'il a fait cette déclaration concernant MICHELIN. J'appelle cela à réfléchir pour les responsables politiques que nous sommes.

J'en viens donc à cette délibération. Mon camarade Jacques PADIE l'a dit avant moi, nous avons remarqué l'empressement de la Métropole à financer les actions en direction des grandes filières économiques et des associations qui y sont liées. Force est de constater que l'enthousiasme est plus mesuré quand il s'agit de soutenir les actions de l'économie sociale et des actions comme celles proposées dans le cadre du Grand projet des villes de la Rive Droite. Avec près de 65 000 habitants souvent très jeunes, souvent des familles, ces villes de la Rive Droite sont une chance et une énergie pour notre Métropole. Énergie qui est, hélas aujourd'hui, laissée de côté avec trop peu d'investissements économiques et un taux de chômage supérieur à la moyenne métropolitaine. Lorsque le GPV construit une demande avec un besoin de financement de 35 000 euros pour Bordeaux Métropole, on devrait le considérer comme une priorité. Ce n'est visiblement pas le cas puisque ce sont seulement deux tiers de cette somme qui y sont alloués. Encore une fois, on pourrait entendre certains arguments si on n'avait pas égrené avant celle-ci 10 subventions dans le domaine économique pour un montant total dépassant les 600 000 euros. Cette situation est symptomatique d'une façon de voir l'action économique de notre collectivité. Bien heureusement, le Groupement d'intérêt public (GIP) aura trouvé d'autres modes de financement de ses activités. Ainsi, nous ne pouvons pas, pour notre part, cautionner cette sous-estimation des besoins de développement sur la Rive Droite. Aussi, nous nous abstenons sur cette délibération. Merci.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Sous le contrôle de Madame BOST, je voudrais préciser qu'il y a 25 000 plus 30 000 à côté de la politique de la ville, c'est-à-dire 55 000 au total. Madame la Vice-présidente, c'est bien ça ?

**Mme Christine BOST** : Sur lesquels on n'a pas encore délibéré.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Mais sur lesquels on va délibérer.

**Mme Christine BOST** : Nous l'espérons.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur TURON.

**M. Jean-Pierre TURON** : En tant que Président actuel du GIP-GPV, je regrette bien sûr qu'il n'ait été pas pris en compte la demande du Groupement à un moment où il est particulièrement difficile de faire, vous le savez bien, Monsieur le Président, faire avancer les opérations de renouvellement urbain complétant celles de l'ANRU de la précédente mandature : complexité croissante des procédures, obstacles multipliés, mais aussi à un moment où les questions de l'emploi, de l'insertion, de l'accompagnement des populations dans ces quartiers, les populations en difficulté ont pris une importance encore plus grande. C'est vrai que la subvention est restée celle de l'année précédente, mais il est évident que, vu l'intérêt de cette demande, je pense qu'elle aurait pu être augmentée et satisfaite. Je ne prendrai pas part au vote en tant que Président de la structure.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Madame BOST.

**Mme Christine BOST** : Malheureusement, je n'ai pas grand-chose à ajouter sauf à dire que nous avons appliqué la règle que nous nous sommes fixée. Finalement, non, on ne l'a pas appliquée puisque normalement, on aurait dû diminuer. Dans le cadre des contraintes budgétaires que nous nous sommes fixées, nous avons fait une légère entorse concernant le GPV, mais j'entends pleinement aussi les remarques de Max GUICHARD sur les questions d'analyse et de proportion entre les différents sujets, les différents projets qui sont portés dans cette Assemblée.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Nous avons fait une entorse dans le bon sens. Je crains que les contraintes budgétaires ne s'allègent pas dans les prochains mois et prochaines années.

Je voudrais juste rebondir sur ce qu'a dit Jean-Pierre TURON, nous avons un vrai problème avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU). Je le vois en tant que Maire de Bordeaux cette fois-ci, avec l'opération de la Benauge qui a été classée comme une Opération d'Intérêt National par l'ANRU, validée et labellisée et depuis, il ne se passe rien, sinon des demandes récurrentes d'enquêtes ou d'études complémentaires si bien que les opérations ne peuvent pas démarrer. Et puis, l'ANRU prétend définir elle-même les grandes orientations des opérations qui sont les nôtres. Par exemple, nous avons décidé de garder deux tours le long du Boulevard Joliot Curie et d'abattre une barre importante. L'ANRU considère qu'il faut abattre les tours. Je me demande qui décide dans ce pays : est-ce que ce sont les collectivités territoriales, ou est-ce que c'est l'ANRU ? Je me demande s'il n'y a pas là tout simplement un mode de régulation budgétaire : comme il n'y a plus d'argent, on fait traîner. Je viens d'écrire de façon assez désagréable aux responsables de l'ANRU pour leur dire : c'est du lard ou c'est du cochon ? Vous venez ou vous ne venez pas ? Est-ce qu'on y va ou est-ce qu'on n'y va pas ? On a annoncé des choses aux habitants et ils ne comprennent pas pourquoi il ne se passe rien. Voilà ce que je voulais ajouter. Je pense que Floirac partage aussi ce point de vue. Cenon est également concernée par l'opération de la Benauge.

Madame AJON a demandé la parole ?

**Mme Emmanuelle AJON** : Monsieur le Maire, Monsieur le Président, pardon. Vous me tendez un petit peu une perche en parlant de la Benauge. Si l'ANRU repose des questions, Monsieur le Maire, c'est parce qu'elle demande une cohérence avec l'entièreté des zones d'aménagement urbaines qu'il y a à côté, toutes les Zone d'aménagement concerté (ZAC) et autres Plan d'aménagement d'ensemble (PAE), vous le savez très bien. Aux habitants, vous leur avez annoncé avant que l'ANRU donne son accord, la démolition et c'est pour ça qu'aujourd'hui, ils sont dans cette attente si longue. Ce n'est pas la faute de l'ANRU si aujourd'hui les habitants sont dans un mode de vie compliqué, dans des bâtiments qui ne sont plus entretenus, mais bien du fait de votre annonce bien trop précoce. Vous le savez très bien.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien sûr. Je suis toujours très impressionné par le soutien que les élus de Bordeaux apportent à l'action de la Municipalité en prenant fait et cause pour des organisations parisiennes qui sont fort éloignées. Ce que vous dites est totalement faux. Nous avons présenté un dossier à l'ANRU et dans ce dossier figurait la destruction de ces deux tours et l'ANRU a validé le projet en nous labellisant Opération d'intérêt national. Et c'est après que l'ANRU, tout d'un coup, découvre que non cela ne lui convient pas et qu'il vaudrait mieux démolir ces tours plutôt que de les garder. Voilà le processus dans lequel nous sommes et c'est un peu dommage que vous fassiez porter la responsabilité sur le Maire de Bordeaux.

**Mme Emmanuelle AJON** : Non, vous avez annoncé aux habitants bien avant d'avoir l'autorisation de l'ANRU la démolition des tours en Conseil de concertation. 3 ans avant exactement.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Et nous avons eu l'autorisation.

**Mme Emmanuelle AJON** : Exactement, 3 ans avant.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Ça, c'est du pinaillage, c'est très bien. On en parlera si vous voulez à la Bastide. On verra ce qu'en pensent les habitants.

Je reviens sur la proposition de Madame BOST. Qui vote contre cette subvention ? Pas d'abstentions ? Merci. Les Communistes s'abstiennent. Monsieur TURON est triste, mais enfin, il ne prend pas part au vote. Ça le dispense de s'abstenir. OK. Merci.

#### **Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

**Ne prend pas part au vote: Monsieur TURON, Madame CHAZAL**

#### **Mme BOST**

**(n°19) Association de préfiguration ELIXIR – Plan d'actions en faveur du développement de l'Economie sociale et solidaire (ESS) – Création d'une conserverie solidaire – Aide en investissement de Bordeaux Métropole – Subvention – Convention - Décision – Autorisation de signature**

**Mme BOST** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Très belle opération, en effet. Monsieur Yohan DAVID.

**M. Yohan DAVID** : Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, Chers Collègues, pour bien sûr me féliciter de cette opération. Nous échangeons avec Nathalie DELATTRE sur notre rencontre avec le porteur de projet, Monsieur PEZZINO que nous avons rencontré il y a 2 ans et demi, 3 ans sur son parcours et sur la mobilisation transverse. Le lien particulier, l'idée de son idée vient des « histoires avec la banque alimentaire » dans le sens historique où il y a toujours ces fruits et légumes extrêmement mûrs qui arrivent et l'impossibilité pour certains de pouvoir les utiliser.

Quand il est venu nous voir, c'était un projet qu'il portait, la ville de Bordeaux comme vous le savez, c'est une délibération qu'a portée Virginie CALMELS il y a peu de temps, soutient les acteurs aussi de la création de l'Economie sociale et solidaire (ESS) et nous l'avons positionné là-dessus avec bon espoir avec Nathalie DELATTRE de pouvoir le positionner sur des terrains à côté. Justement la transversalité fait que je considère que le travail de Bordeaux Métropole était d'une grande qualité et je tenais à le souligner, ça a été de chercher le bâtiment déjà construit par rapport au Schéma économique pour pouvoir le positionner. Je voulais juste rappeler que c'était aussi une des entreprises présentes parce qu'il commence à préparer ses recrutements, qui était présente au Forum du recrutement des Assises européennes de l'énergie - vous y étiez vous-même avec Anne WALRYCK -, car il nous a demandé, à la Maison de l'emploi, de l'accompagner un petit peu en fonction de ses besoins. Là pour l'instant, on est sur l'équipe permanente de ceux qui vont se positionner et à l'instar de ce que nous avons fait au Jardin pêcheur, le restaurant en situation de handicap, nous avons commencé à travailler avec lui sur la préfiguration. Et puis, pour parler de tous les élus, j'associe Alexandra SIARRI parce qu'ils sont actuellement hébergés à Bordeaux à Bastide à la Maison pour rebondir. Merci.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Je vous invite d'ailleurs à aller déjeuner au Jardin pêcheur qui est une belle réalisation aux Bassins à flot et qui donne de l'emploi notamment à des personnes en situation un peu difficile.

Unanimité j'imagine ? Non, pardon, Madame FERREIRA.

**Mme Véronique FERREIRA** : Merci Monsieur le Président. Ce n'est pas pour aller contre l'unanimité bien sûr. C'est vrai que j'ai demandé le dégroupement de cette délibération parce que je trouvais qu'au milieu des présentations que nous avons eues de grandes actions économiques qui sont indispensables pour notre Métropole, il est bon de s'arrêter quelques instants sur des actions qui peuvent paraître certes moins structurantes, mais dont la multiplication est absolument essentielle pour l'emploi. C'est une très belle action. Il y a plusieurs points là-dedans. D'abord, cette association est en train de se transformer en société coopérative d'intérêt collectif. Sous cette forme-là, cela va être une entreprise fédératrice des acteurs de l'ESS.

L'autre point, c'est effectivement la lutte contre le gaspillage alimentaire, la valorisation des circuits courts d'approvisionnement. Ce sont 1 000 tonnes de déchets alimentaires par an qui à terme seront traités sur le site. C'est la création d'emploi, la création d'emploi nette, 20 emplois d'ici 2019 dont 80 %, ce qui n'est pas rien, 80 % de l'effectif seront des personnes handicapées. On parlait tout à l'heure de l'implantation géographique, moi je vais valoriser un petit peu l'implantation géographique on s'en doute parce que, mine de rien, il y a une grosse cohérence avec l'Écoparc et avec tout le travail qui est fait avec la Métropole, la ville de Blanquefort et Bordeaux TECHNOWEST sur l'idée d'intégrer de manière intelligente les différents réseaux, notamment les réseaux de déchets et cela ne peut que valoriser l'Écoparc.

Rappeler également qu'en face de ce bâtiment, va s'implanter à nouveau l'Association départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales (ADAPEI) avec un Etablissement et service d'aide pour le travail (ESAT) et que le lien entre eux est absolument essentiel. Les « dérétrivores » sont également implantés sur la ville de Blanquefort. Alors, notre établissement contribue à hauteur de 100 000 euros pour une subvention d'investissement, c'est-à-dire en une fois même si c'est réparti en deux années, la question n'est pas là, et quand parfois en Commission Finances, on s'interroge sur la hauteur de notre participation par rapport à un effet direct sur nos concitoyens, c'est vrai que là la question ne se pose pas. ELIXIR n'est qu'un exemple, un exemple parmi d'autres actions de petites fourmis au quotidien, au service des emplois, de l'insertion et de l'innovation, mais cela fait partie des exemples qui méritent d'être mis en lumière au sein de cette Assemblée.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. C'est ce que nous venons de faire et je m'en félicite. Pas d'oppositions ? C'est adopté. On continue.

**Unanimité**

**M. DAVID**

**(n°36) Mise en place d'une conciergerie de rue : Soutien d'une étude pédagogique d'étude et de recherche de l'Ecole nationale supérieure de création industrielle (ENSCI) - Décision – Autorisation**

**Mme DE FRANÇOIS** présente le rapport en l'absence de **M. DAVID**.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Finalement, nous versons 45 000, mais nous recevons 22 500.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Tout à fait.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Ça nous coûte 22 500.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Voilà.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : **Madame CASSOU-SCHOTTE**.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : **Monsieur le Président**, Chers Collègues, notre Groupe a souhaité dégrouper ce dossier dans la mesure où la délibération qui nous est présentée nous semble pâtir d'une grande imprécision, une imprécision qui n'a pas été levée à l'occasion des Commissions malgré les remarques de différents élus. Or, il nous est proposé cette subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 euros, mais comme vous venez de le dire, il s'agit plus particulièrement d'une participation réellement de 22 500 euros. Il nous est indiqué dans cette délibération qu'il s'agit de financer l'étude de terrain portant sur un programme de recherche-action appliqué à un projet expérimental de création de conciergeries de rue ou de quartier. Outre les formulations plutôt vaporeuses telles que « Cette étude porte sur une démarche exploratoire de design orienté sur le court et le moyen terme pouvant alimenter une réflexion sur le long terme. », nous nous étonnons de ne retrouver dans cette délibération aucune mention des projets déjà à l'œuvre depuis plusieurs années dans notre Agglomération à l'image de la Conciergerie solidaire qui a essuyé les planches du concept de conciergerie de quartier dans le quartier GINKO et qui est aujourd'hui en poste en face dans le quartier de Tasta à Bruges. Si la question du modèle économique du concept de conciergerie de rue ou de quartier demeure bien réelle, il est légitime de s'interroger sur l'objectif réel de cette délibération alors que le concept est loin d'être novateur. Outre les entreprises dans le champ de l'Économie sociale et solidaire telle que *Laissez faire Walter* à Nantes, par exemple, ou des conciergeries mises en place en lien avec des maisons du projet ou des espaces du co-working, plusieurs startups sont déjà sur le créneau, par exemple, *Next Door* ou *Have a good day* ; cette dernière ayant d'ailleurs repris la conciergerie de GINKO. Sur Paris, l'association *Lulu dans ma rue*, lancée en avril 2015, dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, connaît également un véritable succès. Nous sommes, bien évidemment, tout à fait favorables et nous l'avons toujours été à l'émergence de conciergeries de rue et de quartier, propices au maintien et au renforcement du lien social, mais il nous semble quand même que la délibération proposée manque singulièrement de clarté et on a du mal à comprendre la plus-value de l'étude que l'on s'apprête à financer au regard des multiples initiatives déjà existantes. Aussi, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : D'autres demandes de parole ? Sous le contrôle de **Madame DE FRANÇOIS**, je crois que les choses sont assez claires. Peut-être n'ont-elles pas été formulées suffisamment clairement dans la délibération ? Il ne s'agit pas de

financer une conciergerie, il s'agit de financer une étude sur la meilleure forme possible que peut prendre dans nos quartiers une conciergerie. Il y a des expériences ailleurs c'est vrai. Il y en a à Bordeaux plus ou moins réussis et donc là, l'idée, c'est de s'adresser à une école spécialisée dans le *design* urbain pour lui demander de travailler à ce que pourrait être un modèle transposable dans l'ensemble des quartiers de Bordeaux ou dans l'ensemble des communes de la Métropole pour nous faire une proposition argumentée. Ceci a été retenu dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir parce que c'est une démarche novatrice. Voilà de quoi il s'agit. Ce concept n'est pas radicalement nouveau, mais il mérite, je pense, d'être précisé et mieux formalisé.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Effectivement, Monsieur le Président, il s'agit bien de définir ce que pourrait être une conciergerie à l'échelle de quartier.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : On ne voit vraiment pas le côté novateur de cette étude.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Eh bien, moi je le vois parce qu'il y a encore beaucoup de choses à faire dans ce domaine et on ne peut pas dire que toutes les expériences aient été parfaitement réussies. Voilà. Y a-t-il des oppositions ? Abstention du Groupe des Verts. Pas d'autres oppositions ? Merci.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET**

**M. DAVID**

(n°40) Plan de formation 2017 de Bordeaux Métropole – Décisions – Autorisation

**Mme DE FRANÇOIS** présente le rapport en l'absence de M. DAVID.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci Madame. Qui est-ce qui souhaite intervenir ? Madame BEAULIEU.

**Mme Léna BEAULIEU** : Monsieur le Président, Chers Collègues, cette délibération pose de très graves problèmes pour notre établissement comme pour de nombreuses autres collectivités. En 2011, le Sénateur Jean ARTHUIS proposait la réduction de la cotisation due au titre de la formation de 1 à 0,9 %. Dès 2012, cette mesure avait amputé de 34 millions d'euros le budget de fonctionnement du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et donc les capacités d'offres de formation pour les agents de la Fonction publique. En 2016, sous la pression conjointe des organisations syndicales unanimes et des Associations nationales d'élus, le Parlement avait été saisi de la demande d'un retour de cette cotisation à 1 %. Cette opportunité n'a pas été saisie par le Gouvernement CAZENEUVE qui a ainsi conclu un quinquennat d'affaiblissement de la Fonction publique et des missions qu'elle assure. Dans ces conditions, parler comme le fait le rapport de « désengagement du CNFPT et de décision brutale » est assez cavalier. Le Gouvernement a, de nombreuses fois, été alerté sur les conséquences pour 2017 de cette nouvelle amputation de 35 millions d'euros de son budget de formation. Les conséquences sont dramatiques puisqu'en pleine période de mutualisation – métropolisation, alors que les besoins des agents de la Métropole sont immenses, le CNFPT réduit de moitié les jours de formation intra-conventionnée sur 3 ans, qu'il réduit son offre de formation de 30 %, qu'il durcit les conditions de tenue des stages en relevant les seuils de nombre de participants. Concrètement, Bordeaux Métropole perdra 100 jours de formation par an. Voilà qui est la pire réponse à la période de turbulence sociale que connaissent déjà les agents. Nous

désapprouvons profondément cette orientation, mais elle est le résultat du désengagement de l'État et non du CNFPT ; État qui poursuit son œuvre de privatisation de la formation puisque nombre d'agents n'auront d'autres solutions pour se former que de se tourner vers le privé. Nous appelons donc les élus à relayer les appels des Associations nationales pour un financement pérenne du CNFPT et en l'état, nous ne pouvons évidemment pas donner notre accord à ce Plan de formation 2017 qui constitue, en réalité, un plan de destruction organisée du CNFPT au profit des opérateurs privés. Merci.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur PUYOBRAU.

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Oui, Monsieur le Président, je voudrais juste intervenir tout en reconnaissant les efforts qui ont été réalisés par la Présidence vis-à-vis du personnel dans le cadre de ce mouvement d'ampleur qu'est celui que nous connaissons, celui de la mutualisation. Il n'en demeure pas moins que perdurent ou demeurent des questions. Le baromètre social qui a été publié dernièrement interroge les élus que nous sommes, nous interroge légitimement au regard d'ailleurs des efforts, je viens de le dire, qui ont été réalisés. Il n'en demeure pas moins que, dans ce mouvement d'ampleur et au moment où le CNFPT qui, compte tenu de ce qui vient d'être dit par notre collègue du Parti communiste (PC), se désengage, il me semble et dans la mesure du possible et au regard des subventions qui sont ici ou là allouées, qui sont généralement pertinentes, il me semble que nous, élus, et le Bureau, nous devons porter une attention particulière aux conclusions de ce baromètre social afin d'y apporter des solutions qui passeront peut-être par le déblocage de subventions qui permettraient l'embauche de psychologues-conseils qui seraient susceptibles d'accompagner les salariés qui sont les plus exposés ou les plus en souffrance, pourquoi ne pas le dire, dans ce grand mouvement de mutation que nous connaissons sur la Métropole. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Alain CAZABONNE.

**M. Alain CAZABONNE** : Juste un mot par rapport à cette situation. C'est vrai que nous la vivons aussi dans toutes nos communes. C'est vrai qu'il paraît curieux, alors que nous payions autrefois 1 % de la masse salariale, là on est passé à 0,9, ce qui doit faire 10 % d'écart, on aurait compris qu'il y ait 10 % de diminution alors que lors des dernières assemblées du CNFPT, il a été constaté qu'il y avait des réserves financières et en réalité, les économies qu'ils vont faire là leur permettent de reconstituer un peu leurs réserves. Mais en termes de formation aujourd'hui pour la Ville de Talence lorsqu'on constate entre les différences de ce qui est devenu payant, qui était pris en charge autrefois par le CNFPT.... la complexité aussi pour amener les dossiers, on arrive à peu près à deux fois moins de formations qu'on avait autrefois. Pour une diminution de 10 %, ça fait quand même un peu dur.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : C'est pour ça que j'avais attiré simplement votre attention sur le plan de l'objectif n°6 qui paraissait particulièrement important et c'est vrai que le travail qui est en cours est un travail de fond engagé par la Direction et par Monsieur le Président et c'est vrai que je pense que nous avons tous à être attentifs à ce qui passe dans notre établissement.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Sur ce point, et sur la question soulevée par Monsieur PUYOBRAU, nous en avons déjà parlé d'ailleurs, y compris avec les élus communistes lors de la précédente réunion de notre Conseil. Moi, je suis très attentif, bien entendu, à cette question et au bien-être au travail de nos collaborateurs.

Juste une petite indication d'ambiance quand même. J'ai repris avec Alain ANZIANI le tour des communes de la Métropole. J'en ai déjà visité 7 ou 6 de Droite et de Gauche, peu importe. Chaque fois, j'y passe un après-midi en me rendant sur le terrain pour voir telle ou

telle réalisation financée par la Métropole et puis, ensuite, nous avons une réunion de travail avec le Conseil municipal.

Dans tous les cas, ce qui m'a été dit sur la mise en place de la mutualisation et de la métropolisation a été globalement favorable et positif. Tous les élus, y compris à Cenon, ont réagi de façon positive en soulignant certaines difficultés. Bien entendu, rien n'est parfait : il y a des postes qui ne sont pas pourvus, il y a des difficultés dans les remplacements ; on a eu quelques problèmes dans l'informatique, etc. Je ne vais pas allonger la liste, mais globalement le point de vue est favorable.

Deuxièmement, je me suis rendu dans les deux Pôles territoriaux : le Pôle territorial Sud et le Pôle territorial de Bordeaux et j'irai dans les deux autres Pôles territoriaux dans les semaines qui viennent et, là encore, sans que les agents dissimulent bien sûr leurs difficultés et leur charge de travail, le retour est globalement positif. Il n'y a pas de drame. Il faut quand même bien le souligner alors que nous avons fait une opération d'une ampleur considérable : 3 500 déménagements, 5 000 affectations individuelles de collaborateurs, etc. Le baromètre social qui a été diffusé n'est pas positif. Il faut donc l'améliorer. Il a été fait à un moment où on était en plein dans la période de transition, les choses sont en train de s'améliorer. Je pense que nous avons un effort tout particulier à faire en matière de formation. Nous ne sommes pas suffisamment performants dans ce domaine. Monsieur ARDOUIN me disait à l'oreille, tout à l'heure, que nos agents bénéficient de deux jours et demi de formation par an en moyenne. C'est tout à fait insuffisant et il faut que dans ce domaine, nous passions à la vitesse supérieure et c'est de nature à améliorer le bien-être au travail, c'est tout fait évident. Voilà ce que je voulais dire là-dessus.

Sur le projet de délibération, pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Contre, pardon.

#### **Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

**M. Max GUICHARD** : Monsieur le Président, juste une petite parenthèse, c'est pour sourire, par quelqu'un qui est très mal luné. D'abord, je suis allé voir sur le dictionnaire, je me suis absenté, quelqu'un qui est très mal luné, c'est qu'il se lève du pied gauche.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : C'est à ça que j'avais pensé naturellement.

**M. Max GUICHARD** : Et faites attention aussi à l'utilisation du terme « *globalement positif* ». Je connais une organisation qui l'a utilisé, ça ne lui a pas porté bonheur.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Vous savez, Monsieur GUICHARD, que je suis toujours attentif à vos conseils. Je vais essayer de les suivre.

Madame DE FRANÇOIS, délibération suivante.

**M. Jacques COLOMBIER** : Monsieur le Président ?

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Qui est-ce qui demande la parole ? Ah, Monsieur COLOMBIER, pardon.

**M. Jacques COLOMBIER** : Monsieur le Président, pardonnez-moi avant de passer au dossier 56. Bien que non regroupé, puis-je avoir une précision sur le dossier 48 ? Je suis désolé, j'ai remarqué très tardivement le 48.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Il est voté le 48.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Pardon, on l'a voté.

**M. Jacques COLOMBIER** : Puis-je avoir une précision sur le dossier ?

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Quelle précision ?

**M. Jacques COLOMBIER** : Il s'agit de la conclusion d'un bail emphytéotique avec AQUITANIS pour réaliser deux logements individuels de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et d'une surface globale, il s'agit de deux immeubles : 126, 128, avenue Victor Hugo au Bouscat, deux immeubles de 516 m pour deux logements. Je voulais savoir un peu la surface des logements et quel type de locataires nous aurions, ça me paraît assez curieux.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur COLOMBIER, il n'est pas d'usage de revenir sur des dossiers regroupés déjà votés, mais enfin bon pas de problèmes, on vous donnera les indications, je ne les ai pas là tout de suite, mais à moins quelqu'un les ait ? Monsieur BOBET les a, oui, puisque c'est au Bouscat.

**M. Patrick BOBET** : Si je peux répondre, il s'agit de l'ancienne Gendarmerie du Bouscat qui a été réhabilitée par AQUITANIS il y a très longtemps et qui la réhabilite à nouveau. Tout simplement, ce sont des volumes assez conséquents.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : On vous donnera la superficie des logements.

**M. Patrick BOBET** : Ce sont des maisons en réalité.

**M. Jacques COLOMBIER** : Ah, d'accord. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : On reprend à l'ordre du jour.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Délibération n 56, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH : Stratégie zones humides et projet BiodiverCité.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Attendez, il y a la 51, d'abord.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Ah, non.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Elle a été regroupée, au temps pour moi. On est à 56. C'est vous qui avez raison, Madame.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Merci Monsieur le Président.

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

(n°56) Stratégie zones humides et projet BiodiverCité – Demande de cofinancements – Décision – Autorisation

**M. ROSSIGNOL-PUECH** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Qui demande la parole ? Monsieur FELTESSE, Monsieur HURMIC.

**M. Vincent FELTESSE** : Rapidement, Monsieur le Président, c'est un peu une question de méthode que je voudrais poser. On est tous sensibles à la problématique de la nature sur la Métropole de Bordeaux et c'est vrai que nous avons une Métropole avec à peu près 50 % d'espaces naturels et 50 % d'espaces bâtis et ça fait partie de la qualité de vie et de l'attractivité de notre Métropole. La question que je me pose c'est que là, on a une délibération sur les zones humides, l'autre fois on a eu un partenariat avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) sur les exploitations agricoles, une autre fois c'était dans le cadre de la réflexion sur l'Établissement public foncier, l'extension, où il peut y avoir une entrée sur des « terrains environnementaux ». Comment ce puzzle, à un moment, se met en place ou ne se met pas en place ? Je reviens sur le même thème d'ingénierie que j'ai pu utiliser. On sait bien que maintenant on sait construire assez rapidement. J'espère qu'on construit bien. On sait bien que sur l'économie, on est en train de monter en puissance. Sur quelque chose qui est plutôt du vide, j'allais dire, comment on protège cela et comment à l'intérieur de la Métropole, on a un cap qui tient bien et on voit bien que, Conseil après Conseil, ces sujets reviennent, mais quelle vision d'ensemble on a et surtout quelle politique appliquée on a ?

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur HURMIC.

**M. Pierre HURMIC** : Oui, Monsieur le Président, juste une question à vous poser : comment est-ce que vous envisagez de rendre compatible cette stratégie de protection de nos zones humides et de la biodiversité qui devra s'appliquer, en écoutant bien Monsieur ROSSIGNOL-PUECH aux projets urbains dès leur conception c'est-à-dire le plus en amont possible ? Comment allez-vous concilier ou plutôt rendre compatible cette stratégie dont nous nous dotons enfin avec des coups qui sont déjà partis et je pense notamment vous l'avez deviné avec l'aménagement futur de la zone de la Jallère ? Est-ce que la zone de la Jallère va respecter ou va intégrer les nouvelles prescriptions que nous allons fixer à l'occasion de ces nouvelles mesures de protection de nos zones humides ?

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Il m'arrive d'admirer vraiment votre obstination, Monsieur HURMIC, et votre incapacité à intégrer les réponses que l'on vous fait. La Jallère n'est pas un coup parti. Le projet de la Jallère n'est pas défini, il n'est pas arrêté. Il est en pleine discussion et l'une des évolutions majeures de ce projet, c'est de respecter en totalité les zones humides du secteur de la Jallère. Je vous ai déjà dit ça une première fois, je vous le répète une deuxième fois, et je m'attends à votre troisième question la prochaine fois.  
Monsieur MANGON.

**M. Jacques MANGON** : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, quelques mots à propos de cette délibération que j'approuverai, bien sûr, mais néanmoins quelques mots pour préciser un petit peu l'optique dans laquelle je crois qu'il faut qu'on l'envisage. D'abord, je rappelle qu'on a évoqué le PLU 3 en 1, le souhait d'avoir des équilibres maintenus entre nature et aménagement. Je rappelle qu'aujourd'hui, nous avons parfaitement tenu cet objectif. Nous sommes dans une proportion 51/49. Le 51, c'est la nature. Il faut continuer à faire ça, mais il faut continuer à le faire comment ? Puisqu'en fait, c'est ça un peu la question.

D'abord sur la délibération elle-même et la manière dont les études vont être conduites, je redis, j'avais eu l'occasion de le dire en Bureau et Clément ROSSIGNOL-PUECH et vous-même, Monsieur le Président, aviez acté ce principe : nous avons retenu le principe de faire appel aux acteurs de terrain. Il y a sur notre Métropole qui est une Métropole où il y a 51 % de nature, des praticiens de la nature au quotidien. Je veux parler des sylviculteurs, je veux parler des chasseurs, je veux parler des protecteurs de la nature que nous connaissons, mais je veux aussi parler des gens qui l'habitent, des agriculteurs. Ce sont des praticiens qui connaissent la nature et notamment la question de la zone humide au long terme. La zone humide, ce n'est pas le fait qu'à la suite d'un terrain en pente, l'eau se

soit accumulée et qu'on ait quelques petites bêtes qui se développent. C'est avec la permanence du temps qu'est-ce qui est vraiment une zone humide, qu'est-ce qui est un secteur favorisant la biodiversité réellement ? Il faut mélanger ce critère avec les critères scientifiques. C'est en mélangeant les deux qu'on est sur une version réaliste des choses.

Troisièmement, parmi les grands enjeux de l'avenir pour la Métropole, il y a effectivement comment va-t-on conjuguer dans une version dynamique, ambitieuse et en même temps intelligente notre volonté d'avoir une Métropole extrêmement nature qui préserve absolument cet atout considérable que nous avons par rapport à d'autres Métropoles ? Comment va-t-on préserver cet atout en ayant une manière dynamique d'avancer ? Et moi, je crois qu'en France, nous mourrons de cette obsession de la sanctuarisation qui est la nôtre. Il faut qu'on trouve autre chose. Ce n'est pas simple, mais si c'est pour reproduire un petit peu plus de sanctuarisation non dynamique, ce sera une erreur. Il faut absolument qu'on arrive en partageant les choses, en ne considérant pas qu'il y a des amis de la nature et des ennemis de la nature, mais en mettant des gens intelligents autour d'une table pour qu'on arrive à avoir une vision dynamique de notre croissance pour l'avenir et en même temps, une vision qui intègre parfaitement la nature. Pour être franc, je trouve qu'aujourd'hui, nous n'y sommes pas et que nous reproduisons des schémas trop anciens. Je fais confiance à Clément ROSSIGNOL-PUECH pour intégrer cette demande et pour, à l'avenir, vraiment retravailler notre façon de considérer le développement d'une Métropole nature.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Pas d'autres demandes ? Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Oui, tout d'abord, juste un petit mot de sémantique. La nature, ce n'est pas vide, c'est au contraire beaucoup de plein et plein de vie. Donc il ne faut pas dire, « Plein » d'un côté, « aménagement » et « Vide la nature » de l'autre. Je pense que non, il faut dire que c'est plein des deux côtés et c'est justement plus plein au niveau de la nature parce que c'est plein de vie. C'est l'écosystème qui permet justement de faire le reste.

Dire que cette délibération permet justement de poser le cadre stratégique et opérationnel de l'ensemble de la démarche de préservation et de développement des zones humides, des habitats sensibles et des espèces protégées. Ça va devenir opérationnel au travers de la compensation qui permettra de développer les trames vertes et bleues, les corridors biologiques sur la Métropole qui, pour l'instant, sont insuffisamment définis dans le PLU. Et dire également, Monsieur MANGON a raison, qu'il faut associer et c'est dit dans la délibération et ce sera fait d'un point de vue formel, associer les opérateurs de terrain, pas simplement les universitaires, mais bien sûr les praticiens. Il en a été cité certains et tous ceux-là seront associés à la démarche ainsi qu'évidemment l'ensemble des Maires. Et dire également que la nature ça évolue et c'est un processus dynamique qui sera régulièrement remis à l'ouvrage.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Sous les réserves qui ont été dites, pas d'oppositions à cette délibération ? Pas d'abstentions non plus ?

**Unanimité**

**M. PUJOL**

**(n°57) Bordeaux – Projet d'aménagement de la place de l'Europe – Bilan de la concertation – Dossier définitif – Approbation - Décision – Autorisation**

**M. PUJOL** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur COLOMBIER a demandé le dégroupement de cette délibération.

**M. Jacques COLOMBIER** : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, le projet de réaménagement de la Place de l'Europe au Grand Parc était, aux dires des habitants, l'Arlésienne depuis des années. Enfin, nous y sommes, du moins l'aménagement de cette zone qui a bien mal vieilli. M'étant rendu sur place, quatre types de demandes m'ont été rapportées et qui recourent ce que dit le rapporteur :

La réduction de la vitesse des autos et motos sur la Rue des Frères Portmann qui devient à certaines heures une véritable piste de rodéo. C'est une situation déjà vécue et non une crainte pour l'avenir. La demande d'installation de gendarmes couchés de bonne hauteur, si je puis dire, est générale afin de casser la vitesse des véhicules.

Deuxième demande, la création de plusieurs aires de jeux pour les enfants, aires sécurisées et clôturées en site propre... sont donc demandées.

Troisième demande, la remise en état du Grand Parking avec un regoudronnage complet qui réhabiliterait ce champ de nid-de-poule pour ne pas dire de fondrière aux dires des usagers en un parking normal et surtout mieux éclairé.

Enfin, la sécurisation générale du quartier juste évoquée par les problèmes de la Rue Louis Gendreau et les trafics de drogue qui y prospèrent. De l'avis général, la sécurisation du quartier est un préalable à toute remise en état. La présence de forces de Police plus importante est demandée comme l'intensification de rondes. L'insécurité est bien entendue mal vécue et dénoncée depuis des années, du fait de populations qui, pour une part, ne s'intègrent pas aux lois ni aux valeurs de notre société. Donner un cadre de vie plus digne aux habitants à revenus modestes est une chose et une bonne chose, leur assurer une sécurité minimum doit faire partie de ce cadre. C'est donc un impératif. Je voterai, bien entendu, pour cette réhabilitation, ce début, ce démarrage de réhabilitation de la Place de l'Europe. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Pas d'autres interventions ?

Le quartier du Grand Parc bénéficie de toutes les attentions de notre Municipalité et il est en train de se transformer au fil des années et cela va continuer. AQUITANIS a fait un effort de rénovation de ses logements tout à fait spectaculaire en investissant massivement avec une amélioration très notable des conditions de vie et notamment une amélioration des performances techniques des bâtiments qui entraîne une baisse des charges pour les locataires. Cette opération est tout à fait exemplaire, je crois.

Par ailleurs, les équipements publics se complètent. Le chantier de la salle des fêtes avance maintenant à bonne allure et ce sera un très bel équipement à vocation à la fois de quartier, mais également pour l'ensemble de la Ville de Bordeaux. La nouvelle crèche a été inaugurée tout récemment, enfin reconstruite. Nous travaillons à la relocalisation du centre social. Un plan d'ensemble de rénovation des espaces verts est en cours de lancement. Le problème du stationnement est évidemment aussi une préoccupation. Les bailleurs sociaux sont en train de résidentialiser un certain nombre d'immeubles, c'est-à-dire de réserver le stationnement à leurs locataires. Un parking collectif de 300 places, si je me souviens bien,

sera construit du côté des boulevards. Bref, ce quartier est en pleine mutation et continue sa modernisation et je m'en réjouis, bien sûr, parce que c'est un beau quartier de Bordeaux. Je crois comprendre qu'il n'y a pas d'oppositions à cette délibération, ni d'abstentions ? Merci.

### Unanimité

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Délibération n° 68, **Monsieur DUCHÈNE** : Lormont, quartier de l'Hermitage.

**M. Michel DUCHÈNE** : Normalement, cela avait été regroupé.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Oui, pardon. Elle a été regroupée. Excusez-moi.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : C'est regroupé. C'est déjà voté. Cette fois-ci, c'est moi qui ai raison. Un partout.

### **M. TOUZEAU**

**(n°76) Programmation 2017 des crédits de fonctionnements de la politique de la ville, contrat de ville – Décision - Autorisation**

**M. TOUZEAU** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : **Monsieur COLOMBIER** a demandé le dégroupement de cette délibération, je lui passe la parole.

**M. Jacques COLOMBIER** : Oui, **Monsieur le Président**, mes Chers Collègues, comme chaque année, et quelle que soit la collectivité, l'argent de nos concitoyens participe au puits sans fond que constitue la politique de la ville. Cette appellation politiquement correcte recouvre bien sûr les crédits qu'une immigration sans fin, depuis des décennies, réclame dans les quartiers dits sensibles. Cette immigration, vous en êtes responsables, toutes tendances confondues, responsables de son installation continue au détriment de nos concitoyens nationaux.

Responsables de cette situation, vous la faites payer par les contribuables de vos communes qui, pour certains habitants ces quartiers, subissent par le portefeuille sans doute, mais par le mal-être surtout la présence de populations qui pour une part, ne s'intègrent nullement. Non contents de ce long fleuve pas tranquille, vous acceptez de plus l'arrivée supplémentaire des migrants qui viennent s'ajouter à cette immigration. Chassés par la guerre oui, pour une partie, et ceci pourrait se concevoir sous conditions, mais la grande majorité sont des hommes seuls, des migrants économiques et non des réfugiés politiques. Jusqu'où et jusqu'à quand accepterez-vous la misère du monde au détriment des Français les plus défavorisés, des familles aux revenus très modestes ? Depuis des années, on habille ce phénomène comme dans ce dossier par la lutte contre les discriminations. Celles dont sont victimes les Français ne sont, bien entendu, pas prises en compte, à l'image de SOS Racisme que vous subventionnez aujourd'hui, association au service exclusif des populations immigrées et à l'offuscation à sens unique et très sélective. La médiation revient au fil des dossiers de subvention de ce dossier. Au fil des associations nombreuses créées pour la plupart pour ce problème, s'il y a médiation c'est qu'il y a problème. Le reconnaître n'est pas politiquement correct alors, à défaut de résoudre le problème, on accuse ceux qui le dénoncent de racistes, xénophobes, j'en passe et des pires. Il n'y a que dans les enceintes feutrées de nos collectivités et au sein du monde politique que ces anathèmes font office de paravent à cet échec patent et gravissime. Patent, car vous n'avez toujours pas résolu le problème. Les années passent, rien ne change et tout empire. Gravissime, car cette politique est facteur non d'intégration, mais de désintégration sociale sur fond de pauvreté qui gagne, hélas, du terrain avec, je le

rappelle, 9 millions de pauvres et 6,5 millions de chômeurs, toutes catégories confondues. Vous comprendrez que, devant un tel bilan, je voterai contre les 500 000 euros de la politique de la ville ici goutte d'eau parmi les crédits de l'État et des collectivités comme de l'Europe réunis dans l'angélisme au détriment de nombreuses populations. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Il y a au moins une chose dont on peut se réjouir, dans le contexte de la politique actuelle, c'est que ce discours ait été refusé par les 2/3 des Français. J'espère que le dernier 1/3 se réduira grâce à l'action que nous continuerons à mener pour avoir une politique équilibrée de l'immigration et du traitement de la précarité.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur TOUZEAU.

**M. Jean TOUZEAU** : Un petit commentaire non pas de ces propos, mais un commentaire du fossé constitué entre ce que vous exprimez et puis ce que nous portons au titre de la politique de la ville.

**M. Jacques COLOMBIER** : Ce que j'exprime a été soutenu quand même par 11 millions d'électeurs, Monsieur le Président, je le rappelle. Ce qui n'est pas le cas de votre famille politique.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : C'est beaucoup moins que les 2/3 qui ont refusé cela. De toute façon, ce n'est pas l'enjeu, 1/3 c'est encore trop et on va tout faire pour que ça diminue.

**M. Jacques COLOMBIER** : Ça, c'est votre analyse, ce n'est pas l'avis de tout le monde.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : C'est mon analyse à moi et c'est mon combat. Oui, voilà.

**M. Jean TOUZEAU** : Notre démarche, je ne vous ai pas coupé, Monsieur COLOMBIER, mais notre démarche à nous, au contraire, c'est de travailler dans le cadre de la politique de la ville. Et du reste, vous voyez à la lecture de ce document, le nombre d'acteurs et d'opérateurs de fantassins qui font un travail de terrain pour essayer au contraire de favoriser le vivre ensemble. Éviter ainsi de pointer du doigt, comme vous le faites, ces populations qui, au contraire, sont extrêmement attachantes, sont très mobilisées et puis, eux, cultivent véritablement le vivre ensemble. Ces actions de médiation et l'action des différents opérateurs qui sont aujourd'hui arc-boutés dans le cadre de la politique de la ville, eh bien c'est, je crois, une réponse extrêmement pragmatique, réaliste à des réalités économiques et sociales qui sont particulièrement difficiles, mais qui me semble-t-il méritent un autre regard que celui que vous portez. Voilà simplement ce que je voulais exprimer.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Je pense que Monsieur COLOMBIER sera le seul de son avis. Pas d'autres oppositions ? Pas d'abstentions non plus ?

**Majorité**

**Contre : Monsieur COLOMBIER**

**M. TOUZEAU**

**(n°81) Programmation 2017 des logements agréés au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'Etat - Décision - Autorisation**

**M. TOUZEAU** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci Monsieur le Vice-président. Qui souhaite intervenir ?  
Madame BLEIN.

**Mme Odile BLEIN** : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, cette programmation de conventionnement est pour nous l'occasion de plusieurs satisfactions. D'abord, évidemment, le niveau affiché reste élevé et donc à la mesure des besoins de la population. Nous avons déjà dit nos inquiétudes lors du dernier Conseil face aux éléments donnés par les professionnels de l'immobilier qui mettent en évidence une flambée continue des prix dans l'Agglomération. Le rôle de notre collectivité est donc bien, à ce niveau d'ambition, une programmation supérieure à 3 500 logements sociaux. Parmi ceux-là, la proportion de PLAI reste élevée, ce qui là aussi correspond aux besoins non pas seulement des plus précaires, mais aussi d'une grande part de la population. Ainsi, comme l'a rappelé le Vice-président Jean TOUZEAU, les logements en PLAI correspondent aux besoins de 60 % des 70 % des ménages éligibles au logement social. La priorité est donc là.

Évidemment, notre jugement est plus mesuré sur les Prêt locatif social (PLS) qui sont au même niveau de programmation alors que leur niveau de loyer ne correspond pas aux revenus des ménages de l'Agglomération. Nous savons bien entendu qu'une majorité de ces logements sont en fait des Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et des résidences étudiantes. Ceci ne règle pas tout à fait le débat puisque, dans les deux cas, notre établissement n'a pas la maîtrise du niveau des loyers pratiqués. Comme pour les garanties accordées par la Métropole à ce type de projet, il faudrait que notre établissement entre aussi dans la discussion sur le type de logement offert aux populations étudiantes et âgées qui souffrent bien souvent, eux et leur famille, de grande précarité. Puisqu'il s'agit de garanties d'emprunt, j'en profite pour saluer l'orientation prise par notre établissement qui vise à contenir la part de Vente en l'état de futur achèvement (VEFA) en dessous de 45 % et l'exclut de certaines productions spécifiques. Cela rejoint les remarques que nous avons souvent faites sur ce dispositif encouragé par Nicolas SARKOZY en son temps, qui donne des débouchés aux promoteurs immobiliers, mais prend le risque de se passer du savoir-faire des offices publics notamment sur les logements adaptés.

Enfin, nous avons bien étudié le programme d'action pour le parc privé dans le cadre des aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Ce programme est salubre même si, avec une consommation annuelle des crédits supérieure à 95 %, on ne peut s'empêcher de penser qu'avec plus de moyens humains et financiers, nos services pourraient encore répondre mieux et plus vite à des situations sociales très tendues. Ce programme d'action s'appuie sur l'enquête de l'Observatoire des loyers qui met, par exemple, en évidence que les grands logements du centre de Bordeaux sont inaccessibles à plus de 90 % des locataires du parc privé de la Métropole. Cette situation n'est tout simplement pas acceptable. Voilà pourquoi à l'appui de cette enquête qui détaille aussi les niveaux moyens de loyer par typologie et par zone géographique, notre Métropole devrait sans tarder s'engager dans un dispositif d'encadrement des loyers qui donne des outils aux locataires face à la spéculation incontrôlée. Cette mesure relève maintenant de l'urgence sociale et humaine pour notre Métropole et notre Groupe demande qu'un collectif d'élus étudie rapidement sa mise en place. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Pas d'autres demandes ? Monsieur CAZABONNE.

**M. Alain CAZABONNE** : Je fais appel à l'indulgence du Président parce que très absorbé par la discussion entre Jacques COLOMBIER, Jean TOUZEAU et le Président, j'ai oublié juste une phrase à Jean TOUZEAU sur les crédits politiques de la ville. Il y a parfois des situations où on favorise, et c'est normal, l'intercommunalité, mais des fois on favorise l'association pour qu'elle soit intercommunale alors qu'il y a des associations locales qui font un travail d'intercommunalité, c'est-à-dire qu'on porte plus d'attention sur l'opération elle-même. Voilà, c'était juste le message que je voulais faire passer.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Voilà. Message reçu. Sur la délibération en cours de discussion, Monsieur TOUZEAU, vous voulez rajouter quelque chose ? Rien de particulier ? L'expression du Groupe Communiste était pour une fois plutôt positive sur notre politique du logement ? Non, non, je ne vous relance pas. Voilà.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Merci.

**Unanimité**

**Mme WALRYCK**

**(n°85) Contrat local de santé (CLS) métropolitain : signature de l'accord cadre - Décision - Autorisation**

**Mme WALRYCK** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci beaucoup. Qui souhaite réagir sur ce bon travail que nous avons fait ?

Madame CASSOU-SCHOTTE.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Monsieur le Président, Chers Collègues, nous tenons à féliciter la signature de cet accord-cadre destiné à mettre en œuvre le Contrat local de santé métropolitain qui est aussi le fruit d'un travail remarquable comme il vient d'être énoncé. Parmi les axes stratégiques qui nous paraissent primordiaux et que nous accueillons avec bienveillance, je citerai plus particulièrement :

- les risques liés à la qualité de l'air dont il est rappelé qu'elle occasionne chaque année plus de 200 décès dans l'Agglomération et que nous avons déplorés à de multiples reprises ;
- le renforcement de la prévention par l'éducation au développement durable et à la santé qui est un levier indispensable de l'adoption de bons comportements ;
- le soutien à l'accompagnement de proximité des publics âgés et porteurs d'un handicap et la lutte contre l'isolement des publics fragilisés ;
- et enfin, nous ne pouvons que valoriser la prise en compte parmi les axes stratégiques de la santé mentale, un sujet qui est trop peu pris en compte dans les politiques publiques alors même qu'il s'agit d'une problématique absolument primordiale aujourd'hui, qui sont d'ailleurs des effets de la précarité croissante comme celle du vieillissement.

Agir à l'échelle de la Métropole peut s'avérer absolument pertinent et cohérent.

Cependant, nous regrettons que ne soient pas mis en exergue deux points particuliers : la question des transports et celle des pesticides. En effet, l'axe 3.2 indique « *Valoriser la mobilité* » sans préciser de quel type de mobilité nous parlons. Il s'agit à notre sens, sans doute, d'accompagner dans la mobilité des publics âgés et porteurs d'un handicap, mais aussi de réduire la pollution de l'air et la pollution sonore occasionnées par la voiture particulière. Par conséquent, la promotion des mobilités douces comme vecteur de santé et comme moyen de transport écologiquement neutre, devrait également faire partie des axes stratégiques.

Deuxièmement, nous avons eu bien sûr l'occasion souvent de nous exprimer sur les pesticides et les dangers qu'ils représentaient pour les citoyens alors que nous continuons de subventionner le développement de filières viticoles utilisant des produits phytopharmaceutiques. Nous aimerions que cette question soit aussi prise en compte dans ce Contrat local de santé.

D'autre part et enfin, en conclusion, en plus de tous les partenaires institutionnels incontournables qui sont associés à ce Contrat local de santé, il me semblerait intéressant voire indispensable d'associer aussi l'Union départementale des Centres communaux d'action sociale (CCAS) et les Centres locaux d'information et de coordination gérontologique (CLIC) Méthode d'action et d'intégration autonomie (MAIA) qui recouvrent le territoire de la Métropole afin de pouvoir apporter leur contribution d'expert et de réseau.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Il n'y a pas que les voitures individuelles qui font du bruit. Les motos en font beaucoup plus - pardon, Monsieur MARTINEZ. Pardon, Monsieur BRUGÈRE.

**M. Nicolas BRUGÈRE** : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, il y avait la nécessité d'un espace où mettre en lien et coordonner les acteurs multiples autour de la santé qui ont des cultures différentes et qu'il est important d'impliquer ensemble dans le cadre de cette démocratie sanitaire.

Dans l'élaboration du document-cadre - j'ai eu la chance de travailler avec Anne WALRYCK sur ce sujet - j'ai vraiment repéré la richesse des confrontations des différentes cultures d'une part et puis cette richesse qui a été l'analyse des besoins des communes voire des quartiers, quartier par quartier. On sait que sont complexes les territoires urbains et la mixité de la population d'un point de vue social et économique, nous en tenons compte. Nous tenons compte aussi de ce qui se passe dans d'autres métropoles. On a travaillé sur ce que faisait Strasbourg, sur ce que faisait Nancy et ça n'est pas fini. Nous allons prendre de l'expérience avec d'autres encore et j'ai envie de dire que 4 P guident notre approche : la proximité, on l'a vue, le fait de la pluridisciplinarité, le fait pluridisciplinaire, l'approche participative et aussi le pragmatisme parce que c'est ainsi que nous cherchons à avancer pour élaborer des fiches action dans le cadre d'une stratégie collective évidemment ; la Métropole étant coordinatrice et les communes, à mon sens, devant être actrices. Quant aux CCAS, bien sûr, qu'ils ont été impliqués, alors pas forcément l'UD CCAS puisque ce qui se passe à Pellegrue ou ce qui se passe à Sainte-Foy-la-Grande n'a pas forcément de lien avec ce qui se passe dans le cœur de Bordeaux, mais en impliquant les 28 CCAS de la Métropole et qui ont été impliqués depuis le début et qui continueront à être impliqués, c'est cohérent.

Pour ce sujet, il faut avoir envie. Nous avons envie, il faut faire communauté, tenter d'avoir une définition commune de la santé, ce qui n'est pas évident. Il faut reconnaître la légitimité de chacun à agir, chacun avec ses moyens, en agissant de manière pragmatique et en partant d'actions que progressivement nous allons élargir si elles sont efficaces, en respectant l'existant et en le faisant vivre parce que je crois que c'est important de s'appuyer sur l'expertise locale et sans craindre d'aller chercher ailleurs des idées pertinentes. Le travail avec Anne WALRYCK a été un travail en profondeur avec l'Agence régionale de santé et avec l'ensemble des partenaires aussi. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur RAYNAL.

**M. Franck RAYNAL** : Merci Monsieur le Président. Moi, je veux dire un petit peu la même chose en tout cas au début que les deux interventions précédentes et saluer le travail extrêmement poussé et complet et collaboratif qui a été mené sous l'égide d'Anne WALRYCK. Merci Anne pour ce travail auquel la ville de Pessac a bien évidemment

contribué aussi, mais au même titre que les 27 autres communes de la Métropole et avec une volonté farouche qui a été celle de pouvoir appuyer la démarche qui est au cœur de toute démarche sur une Métropole de la haute qualité de vie parce que c'est de cela qu'il s'agit. Avec la santé, on peut décliner la haute qualité de vie de multiples manières. Évidemment, il y a la santé environnementale, on en a parlé. Je pense que le sujet des pesticides est parfaitement au cœur des axes thématiques. Je le dis pour la première intervention puisque cela a été un sujet qui a été intégré et je me souviens d'une intervention que j'avais été amené à faire en Bureau et M. le Président Alain JUPPÉ avait tout à fait demandé à ce que cet élément soit central, en tout cas figure dans le Contrat local de santé. Grâce à ce Contrat, cet accord-cadre, nous allons pouvoir désormais décliner commune par commune ce qui était bien l'objectif pour éviter d'avoir à multiplier et du coup à s'éparpiller si on devait avoir 28 Contrats locaux spécifiques. Là, on sait que l'on va pouvoir décliner juste l'annexe qui nous concerne particulièrement et c'est dans cet esprit que nous allons nous intégrer particulièrement, en tout cas pour ce qui concerne la ville de Pessac.

Autre point que je voulais mentionner au titre de ma Vice-présidence en charge de l'Enseignement supérieur, c'est la santé des étudiants. C'est une santé qui est essentielle qui doit aussi trouver à se décliner. Nous le faisons, nous travaillons sur le sujet avec l'Université. Le Président de l'Université de Bordeaux pour cette Université-là est lui-même Professeur de médecine, donc c'est un sujet qu'il a au cœur de sa démarche, mais c'est un sujet qui doit être particulièrement partagé parce que les bonnes habitudes se prennent dès le plus jeune âge. Parfois, elles s'oublient un petit peu dès lors qu'on atteint l'autonomie qui est celle de l'étudiant.

Et dernier élément, la santé se décline de multiples manières en matière de haute qualité de vie, se décline aussi de manière économique. Et je voulais dire, on a parlé tout à l'heure de l'OIM Bordeaux Inno Campus, la santé est le thème majeur du développement économique de cette OIM-là. On voit bien combien la santé est au cœur du développement des métropoles contemporaines, je dirais de la vie contemporaine. C'est au sens économique, ce qu'on appelle un bien supérieur, la santé, et il convient que nous puissions toujours le garder à cœur. Et je salue encore une fois, et je remercie, je félicite Anne WALRYCK et tous les services qui sont autour de toi pour la qualité du travail qui a été mené.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Voilà. Rien d'autre ? Madame COLLET.

**Mme Brigitte COLLET** : Oui, Monsieur le Maire, je voudrais saluer, moi aussi, le travail d'Anne WALRYCK autour en particulier de l'axe de la santé mentale et dire qu'à Bordeaux, on a fait un certain nombre de propositions puisque cette santé mentale et ces difficultés sociales majeures que sont la précarité, la solitude, le repli sur soi, nous à Bordeaux, on a proposé un certain nombre d'espaces, de lieux d'accueil enfants/parents, de ludothèques, de Cafés des parents, de parentèles en tous genres qui permettent aux gens en grandes difficultés, qui ont des troubles relationnels et du repli sur soi et des difficultés de santé mentale, de les réinsérer dans le tissu social. Tous ces lieux de prévention sociale, à mon avis, assez importants, sont mis en place à Bordeaux, mais font l'objet de financements qui sont beaucoup trop faibles. J'appelle tous les élus à essayer de soutenir ces budgets qui, pour l'instant, ne sont pas à la hauteur de la situation compte tenu de la précarité qui existe sur notre métropole.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Madame WALRYCK pour répondre à toutes ces félicitations.

**Mme Anne WALRYCK** : Oui. D'abord, merci de ces félicitations, mais moi je vous les retourne parce que c'est un travail, comme l'a dit Nicolas BRUGÈRE, qui m'a bien aidée,

extrêmement participatif, sur lequel nous avons travaillé ensemble, les services que je remercie avec un travail de grande qualité, l'ensemble des communes et l'ensemble des acteurs qui vont signer ce contrat. Premier point.

Deuxième point, pour répondre à Madame CASSOU-SCHOTTE, oui, tout ce que vous avez dit, c'est bien pris en compte et Nicolas BRUGÈRE vous l'indiquait. Simplement sur le regret que vous avez exprimé, surtout ne regrettez rien du tout, car sur les mobilités douces, c'est complètement intégré. Sur le bruit, c'est complètement intégré. Les pesticides sont complètement intégrés. C'est déjà inscrit dans les différentes discussions que nous avons eues et qui déclinent ces cinq enjeux stratégiques, premier point. Deuxième point, nous allons avoir un prochain Comité de pilotage (COPIL) le 7 juillet prochain avec l'ensemble des acteurs pour pouvoir décliner maintenant avec tout le monde, évidemment, le plan d'action très opérationnel qui donnera lieu à ce Contrat local qu'on votera en fin d'année. Voilà. Et juste, si vous me le permettez, sur les pesticides et tout ce qui a été dit sur le CIVB, etc.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : On est au clair sur les pesticides, on est contre.

**Mme Anne WALRYCK** : Oui, non, mais ce n'est pas cela. Je voudrais vous dire qu'on a pris également des mesures à Bordeaux puisque nous avons fait installer une station de mesure pour mesurer les pesticides ambiants qui ne proviennent pas évidemment du traitement des espaces verts puisque vous savez qu'à Bordeaux, nous avons été la première commune sans pesticides, sans engrais chimiques depuis déjà octobre 2009, mais néanmoins dans l'air ambiant, ça véhicule des pesticides qui viennent de l'extérieur. On a une campagne de mesures, depuis le mois de février, installée au Jardin botanique. On est en train de voir avec Saint-Émilion s'il y a capacité à faire la même chose. Et deuxième chose que je voulais dire et le Président du CIVB l'avait ré-exprimé à nouveau au mois d'octobre - là je parle pour Pierre HURMIC tout à l'heure - en octobre dernier, il y a déjà 45 % du vignoble bordelais qui est déjà certifié « Démarche environnementale » et il y a une réduction déjà dans le vignoble de 76 % des insecticides depuis 2007.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien. Allez, aux actes maintenant. Personne n'est contre ? Si, vous vous abstenez, Madame ?

#### Unanimité

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Non pas du tout, je voudrais quand même réitérer ma proposition d'associer l'UD CCAS et les CLIC MAIA puisqu'ils sont tout à fait en phase avec la problématique de la santé. Merci.

**Mme Anne WALRYCK** : Ils y sont.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Cette proposition est retenue, si je comprends bien.

#### **M. ALCALA**

**(n°86) Collecte des déchets et Propreté – Tarifs applicables aux collecte complémentaires des dépôts hors bacs et des bacs non rentrés - Décision - Autorisation**

**M. ALCALA** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Très bien. Monsieur FEUGAS.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Monsieur le Président, une réglementation des services de Bordeaux Métropole s'applique pour la collecte des déchets ménagers et assimilés. Elle est généralement respectée par la population, mais il existe pour différentes raisons un non-

respect des conditions de présentation et de gestion par les usagers qui génère un effort supplémentaire des services. Sans rentrer dans une polémique entre ceux qui, plus ou moins volontairement, n'appliquent pas les consignes de collecte, notre Groupe pense que la solution de pénaliser financièrement ce non-respect n'est pas une solution prioritaire pour pallier ces désagréments. Monsieur le Président, notre Groupe propose en premier lieu de relancer une campagne spécifique et forte pour enrayer au maximum ce problème à différents niveaux tant envers les particuliers que les commerces notamment de restauration. Pour cela, notre Groupe propose que les ambassadeurs métropolitains mènent une campagne en ciblant les habitués réfractaires, puis après rencontre et avertissement, en dernier ressort, la sanction financière peut pénaliser l'attitude de non-respect de la réglementation. Un délai de 3 ou 4 mois nous semble raisonnable pour mettre en œuvre cette ultime prévention. Sinon en l'état actuel de ce dossier, nous voterions contre cette tarification inappropriée.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Eh bien, mon Cher Collègue, pour une fois, je suis en total désaccord avec vous.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Ça arrive !

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je préfère vous dire que les ambassadeurs, ça fait un moment qu'ils sont à la tâche. Il y a un moment où la pédagogie trouve ses limites. Nous faisons des efforts considérables et je veux saluer la qualité de nos services et l'impulsion donnée par le Vice-président aussi dans ce secteur. Il y a des secteurs où la situation nous échappe aujourd'hui. On voit proliférer les sacs déposés sur la chaussée, les bacs qui débordent. Je reconnais que, dans un certain cas, il est difficile pour des personnes âgées ou des étudiants habitant dans un studio de rentrer deux bacs à domicile, mais quand on trouve des bacs devant des garages de maison non rentrés à longueur de semaine, là, la pédagogie ça s'arrête. La propreté est un élément essentiel qui est attendu par les habitants eux-mêmes, qui est important pour le rayonnement de la ville, d'une ville qui est extrêmement touristique. Nous avons travaillé avec Vincent FELTESSE pendant des années à trouver des systèmes d'amélioration, ça n'est pas un grand succès. Je dois bien le dire. Je constate en particulier que les bacs enterrés dont nous pensions qu'ils apportaient des solutions, eh bien, ça ne marche pas. Dans un quartier comme GINKO, qu'est-ce qu'on découvre autour des bacs enterrés ? Des amoncellements de verres et de sacs divers et variés qui conduisent nos services à multiplier les interventions. Je ne suis pas fanatique de la répression, mais il y a un moment où il faut facturer parce que sinon, on n'y arrivera jamais. C'est pareil pour les déjections canines. Il y a une partie de la population qui a compris et qui ramasse, et il y a une autre partie qui est totalement imperméable à toutes les informations ou toutes les sensibilisations que nous pouvons faire. Je suis d'accord pour relancer une campagne de sensibilisation, mais parallèlement, il faut aujourd'hui recourir à des mesures sinon de répression du moins d'incitation forte.

Monsieur CAZABONNE, vous n'êtes pas pour la répression ?

**M. Alain CAZABONNE** : Je suis totalement favorable à la délibération. Notamment par rapport aux déjections canines, j'ai dit souvent aux gens : « Soit vous ramassez la crotte, soit vous ramassez la contravention ».

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Dans un cas, il faut un gant et dans l'autre pas.

**M. Alain CAZABONNE** : Non, juste là, tu l'as évoqué aussi, c'est l'histoire de la personne âgée. Il y en a quelques-unes qui sont vraiment sincères. Ce qui a été suggéré à une époque, c'était de leur laisser des petites poubelles. La réponse était « Non parce que la collecte est mécanisée » et c'est vrai que comme parfois elles voient les agents prendre

les grandes, passer par-dessus, elles disent : « Puisqu'ils font ça avec les grandes, pourquoi ils ne prennent pas les petites poubelles ? ». C'est la seule limite. C'est marginal.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je crois qu'on peut faire confiance aussi à nos services pour ne pas aller sanctionner une personne âgée qui a du mal à monter les étages avec sa poubelle. Enfin, il y a aussi un peu de bon sens dans le fonctionnement de tout ça.

En revanche, il y a, en particulier, sans les cibler particulièrement, des commerçants qui ne jouent pas le jeu et qui accumulent sur la chaussée, des cartons, etc. Il y a un moment où il faut dire : « Stop ! »

Monsieur FELTESSE.

**M. Vincent FELTESSE** : Oui, Monsieur le Président, j'entends bien ce que dit Jean-Claude FEUGAS, mais c'est vrai que cela fait des années que la Métropole essaie de résoudre ces problèmes. Il faut bien sûr continuer la sensibilisation, mais je pense qu'il faut être aussi assez dur dans la répression, quitte à prévoir des exceptions, des cas particuliers socialement, on peut les traiter via le CCAS ou ainsi de suite. Ça, les municipalités savent le faire, mais honnêtement ça fait des années qu'on tourne en rond, et je pense que, malheureusement, il faut un peu durcir le ton et je fais confiance aussi à la sensibilité de nos agents. Ça n'empêche pas que sur d'autres choses, on est tout à fait d'accord, mais là-dessus, je pense qu'avec le recul de 5 – 6 ans, on n'a plus le choix.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Allez, on y va ! Pas d'oppositions ? Vous vous abstenez ? Non. Vous votez contre ? Contre ou abstention ? Contre ?

#### **Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

#### **M. HERITIÉ**

**(n°88) Été métropolitain 2017 – Subventions de Bordeaux Métropole – Conventions - Décision - Autorisation**

**Mme DE FRANÇOIS** présente le rapport en l'absence de M. HERITIÉ

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Je crois que c'est effectivement une belle opération qui s'inscrit dans cette démarche de la saison culturelle et qui accompagnera l'arrivée de la Ligne à grande vitesse jusqu'à AGORA en septembre et ensuite la Fabrique métropolitaine (La Fab) au mois de novembre.

Monsieur GUICHARD et Monsieur COLOMBIER.

**M. Max GUICHARD** : Oui, si vous le permettez, Monsieur le Président, ce n'est pas de coutume, mais si on pouvait revenir sur la 86, si vous le permettez.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : On va terminer avec celle-là si vous permettez d'abord sur la 88. On termine avec l'Été métropolitain et je vous donnerai la parole après sur la... Monsieur COLOMBIER avait demandé le dégroupement.

**M. Jacques COLOMBIER** : Pour vous indiquer seulement que je m'abstiendrai sur ce dossier comme l'année précédente. J'avais évoqué les raisons précises de coût de certaines manifestations. Je m'abstiens sur cette délibération.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : C'est bien noté. Y a-t-il d'autres remarques sur cette dernière délibération ? Pas de votes contre ? Et pas d'autres abstentions que celle de Monsieur COLOMBIER ?

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur COLOMBIER**

Voilà. Je repasse la parole à Monsieur GUICHARD sur la délibération précédente.

**M. Max GUICHARD** : Oui, sur la délibération précédente, mes Collègues et moi-même finalement, nous avons été sensibilisés par le débat et donc de « Contre », nous passons à « Abstention ».

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Voilà une très belle conclusion pour cette matinée qui s'est bien passée. Merci. Je vous souhaite un bon appétit. Je vous rappelle que je remets des médailles du travail à nos collaborateurs tout à l'heure et tous ceux qui veulent y participer sont les bienvenus.

*LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 heures 17.*

Le secrétaire de séance

Mme Béatrice DE FRANÇOIS